

Les Tamouls menacés d'expulsion :

AIDE FÉDÉRALE AUX BOURREAUX !

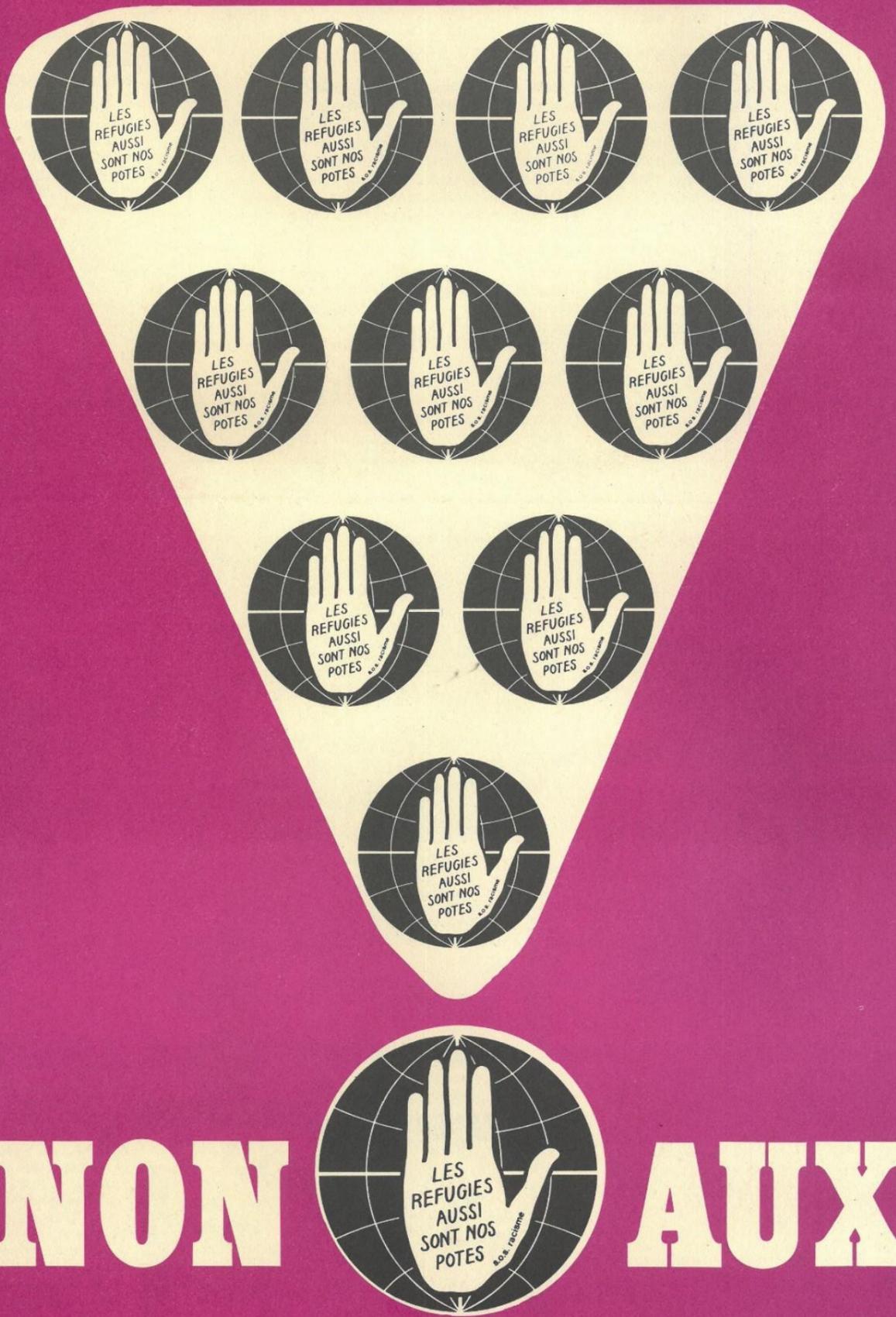
Mme Kopp, chef du Département fédéral de justice et police, chargée du dossier des réfugiés, a encore frappé. Lors de l'émission de la TV romande "Table ouverte" (1er décembre), elle a annoncé l'expulsion prochaine des Tamouls candidats à l'asile. Même si ces refoulements n'auront pas lieu avant janvier 1986 (réponse de Mme Kopp au Conseil national), la décision finale ne fait aucun doute. D'après la conseillère fédérale, la situation au Sri Lanka est à peu près normale. Ses informations? De l'ambassade suisse (sérieuse référence?), mais aussi d'Amnesty International (AI). Or, c'est faux. Une fois de plus, comme dans le cas des 59 Zaïrois expulsés, les autorités dites "responsables" mentent. Dans un communiqué de presse (3 décembre), AI déclare "qu'il est tout à fait incompréhensible que Mme Kopp se soit expressément référée à de prétendues informations d'Amnesty International (...) pour qualifier la situation au Sri Lanka de suffisamment normalisée. (...) La section suisse d'Amnesty International apporte un démenti formel à l'insinuation selon laquelle les informations qu'elle a soumises aux autorités fédérales pourraient d'une quelconque manière justifier le refoulement des Tamouls."

Et il y a de quoi s'indigner. Car AI dit rigoureusement le contraire de ce que prétend Berne. Qu'on en juge! L'organisation humanitaire a reçu dernièrement de multiples informations "faisant état de graves violations des droits de l'homme, violations dont les principales victimes étaient dans une écrasante majorité de cas des civils tamouls." Ces violations "vont des arrestations arbitraires et à long terme, de la "disparition" de personnes suspectes aux mauvais traitements et tortures des détenus jusqu'aux massacres cruels de civils sans défense." Car, c'est AI qui parle, "la torture est pratiquée systématiquement et à une large échelle" au Sri Lanka. Tortures qui "consistent entre autres à pendre les victimes par les pieds pendant des heures, à leur infliger des coups sur la plante des pieds et aux rotules, (...). Dans quelques cas, les tortures ont entraîné la mort des prisonniers." Une loi contre le terrorisme (adoptée en 1979) autorise l'arrestation et la détention des personnes suspectes, sans inculpation, sans procès et sans contact avec des avocats ou des proches, pendant une période allant jusqu'à 18 mois. Une véritable protection légale des tortionnaires contre leurs victimes! Ainsi AI "considère qu'au moment présent, des refoulements (...) sont des actes irresponsables et dangereux. Les Tamouls renvoyés contre leur volonté sont (...) exposés au risque imminent d'être arrêtés arbitrairement ou d'être enlevés, dans le pire des cas d'être torturés ou assassinés." C'est pourquoi AI exige le non-refoulement des requérants tamouls. On l'aura remarqué: aucun rapport avec les déclarations apaisantes de Mme Kopp.

Le Conseil fédéral et l'Office fédéral de la police, qui prend les décisions de renvois, savent tout cela. Mais leur unique but est de réduire de 80 o/o les demandes d'asile. D'où l'utilité de la notion de "faux" réfugiés. Pour remplir leur "quota", les autorités font et racontent n'importe quoi. Il faut les en empêcher!

La Brèche

Réfugiés:



NON AUX EXPULSIONS



photo la brèche

FRIBOURG : FRONTIÈRES FERMÉES AUX RÉFUGIÉS

Le canton de Fribourg, comme celui du Jura, refuse depuis le dimanche 1er décembre d'enregistrer les demandes d'asile des nouveaux requérants. Prétexte : il n'y aurait plus assez de place pour loger tout le monde... Le canton a-t-il dressé un inventaire des maisons disponibles? A-t-il organisé des séances d'explication et de discussion (pourquoi les réfugiés, d'où viennent-ils, quels sont leurs problèmes, etc.) auprès des populations des communes rétives à l'accueil des requérants? Non, rien de rien. La seule réponse que les autorités connaissent, c'est : on ne passe plus! Gageons que, concernant les capitaux en fuite en provenance des diverses dictatures du monde (le fric à Mobutu, par exemple), les autorités ne font pas preuve d'un pareil ostracisme.

Pour protester contre cette décision scandaleuse, une quinzaine de membres de la Liste alternative écologie et solidarité (à laquelle le PSO participe), et qui se présentera aux prochaines élections communales de février, a organisé le même jour une petite manifestation. En bordure de l'autoroute, entre Guin et Fribourg, sous une croix de fer (symbole de l'identité chrétienne du canton), deux panneaux de signalisation routière ont été plantés. L'un (sens interdit avec mention réfugiés) rappelant la décision du Conseil d'Etat; l'autre (sens obligatoire avec mention capitaux) signifiant que les capitaux en fuite sont accueillis avec plus d'empressement que les humains persécutés. TV, radio et journaux étaient sur place, ce qui nous a valu une bonne répercussion dans les médias. Cette action était la première de la campagne électorale que la liste écologie et solidarité entend mener. Un de ses axes sera la solidarité avec les immigrés et les réfugiés.

NEUCHÂTEL : DROITS SYNDICAUX BAFOUÉS

Mikron Häslar à Boudry sera dorénavant connue comme une entreprise qui bafoue les libertés syndicales. Le Président de la Commission des travailleurs vient d'être licencié. Motif, ou plutôt prétexte : la direction lui reproche d'être entré sur le programme de gestion des salaires de l'ordinateur de l'usine, afin d'avoir des renseignements précis sur les salaires en vigueur. Ainsi les Commissions des travailleurs et des employés pouvaient calculer le salaire moyen sur la base duquel elles revendiquent chaque année la compensation du renchérissement. Dans un communiqué de

presse les syndicats (USN, SLP, FCTA, SSP (administration cantonale et ville de Neuchâtel), FTCP et CRT) soulignent que : "Il est pourtant évident que de telles informations sont absolument nécessaires pour que les partenaires puissent négocier de manière valable." A deux reprises les commissions ont distribué à tout le personnel une "lettre au directeur" et une feuille d'information pour mettre en évidence l'enjeu de ce licenciement : le droit pour les travailleurs de se doter de commissions efficaces et réellement indépendantes de la direction.

YVERDON : DÉNONCER L'APARTHEID

Mardi 10 décembre, jour anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (qui dit que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion...), SOS-racisme Vaud et le Groupe femmes du Nord Vaudois organisaient en commun à Yverdon une rencontre avec Soeur Claire-Marie Jeannot, membre de Frères sans frontières, qui a vécu 34 ans en Afrique du Sud (pays où les droits de l'Homme, même les plus élémentaires, sont bafoués).

Soeur Claire-Marie a brossé un tableau effrayant — mais c'est la réalité — de la situation en Afrique du Sud, où 4 millions de Blancs se sont attribués les 87 o/o du territoire, ne laissant aux 24 millions de Noirs, Métis et Indiens que les terres caillouteuses. Elle a raconté la "vie" dans les bantoustans ("avec de tels salaires, on ne vit pas, on meurt") et le courage de ceux et celles qui luttent pour leur dignité. Elle a évoqué certaines grandes figures parmi les femmes africaines. Et a rappelé que l'information et la solidarité ici étaient de toute première importance. Souvenons-nous que l'année prochaine sera "l'année Steve Biko", dixième anniversaire du début de la lutte à Soweto.

YVERDON : POUR LE DROIT À L'ASILE

A l'appel de personnalités religieuses, membres d'organisations humanitaires, mouvement antiraciste, syndicats ou partis de gauche, une cinquantaine de personnes du Nord Vaudois se sont réunies vendredi 6 décembre à Yverdon pour écouter Messieurs Michel Zahnd, assistant social au Centre social protestant, et Urs Zuppinger, du Centre de contact Suisses-immigrés, tous deux membres de SOS-Asile Vaud.

Après des informations sur la Loi sur l'asile (et comment elle est appliquée!), sur la situation dans le canton de Vaud et les actions entreprises pour aider les requérants d'asile, ces personnes ont décidé de se réunir à nouveau pour commencer un travail d'information et de solidarité avec les requérants d'asile, en particulier avec le refuge de Saint-Amédée à Lausanne. Rendez-vous a été pris pour le 13 décembre, en vue d'une action de sensibilisation de la population en ville d'Yverdon au moment des fêtes de fin d'année. Puis un deuxième rendez-vous en janvier. A suivre.

Yves Mathey

La solide unité entre les membres FCOM (syndicat chrétien) et FTMH des commissions a imposé rapidement une intervention commune des secrétaires syndicaux. La FTMH a été mandatée pour défendre le syndicalisme licencié, membre de la FCOM, par une assemblée d'usine à Mikron H. — Bienne. FTMH et FCOM veulent aller devant le Tribunal arbitral. Mais seule une large campagne de solidarité publique pourra faire reculer la direction.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Tamouls menacés d'expulsion : aide fédérale aux bourreaux !

POLITIQUE

Démantèlement du droit d'asile : une idée fixe, vider ! 3
Contre les expulsions : un refuge à Lausanne 3
Tonhalle de Zurich : y'a de l'amiante dans l'air 8
Fusion PST — PSA : retour à la case départ ? 8

SOCIAL

Formation professionnelle : expliquez-vous ! 4
Alusuisse en Valais : après le fluor, les emplois 4
L'armée en Suisse (fin) : neutralité et remilitarisation 5
Capitalisme et crise 5

DOSSIER

Technologie : une architecture en béton armé 6-7

INTERNATIONAL

Jaruzelski à Paris : SOS Solidarność ! 9
Portugal : tel un bateau ivre... 9
Grande-Bretagne : après la défaite des mineurs 10
Notes internationales 10

A LIRE

"Profession infirme" : "Les rives du lac Kinska" 11

L'ÉVÈNEMENT

Afrique du Sud : un nouveau Solidarność 12

abonnez-vous

Abonnements à La Brèche :

une année, enveloppe ouverte 55.-
une année, enveloppe fermée 65.-
une année, étranger (Europe) 80.-
abonnement de soutien 100.-
abonnement d'essai (7 num.) 13.-
(au lieu de 17 fr. 50)

Administration :

La Brèche, case postale 858
1211 Genève 3
CCP 10 - 25 669

Rédaction :

La Brèche, 3, rue Chaucrau
1003 Lausanne, 021/ 20 98 49

Editeur responsable C.A. Udry
Imprimerie CEDIPS, Lausanne

Si nos activités et notre politique vous intéressent :

prenez contact

Parti Socialiste Ouvrier (PSO) section suisse de la IV^e Internationale

Adresses des sections romandes

Parti socialiste ouvrier (PSO) / La Brèche
case postale 13, 2500 Bienne 4, 032 / 22 95 47
case postale 829, 2301 La Chaux-de-Fonds
case postale 28, 1700 Fribourg 6
case postale 858, 1211 Genève 3, 022/20 68 02
3, rue Chaucrau, 1003 Lausanne, 021/23 05 91
case postale 82, 1020 Renens VD 1
case postale 1532, 2002 Neuchâtel
case postale 485, 1400 Yverdon

LAUSANNE : PLACE NELSON MANDELA

Samedi 7 décembre, vers midi, ceux qui passaient à la rue du Pré-du-Marché, dans le centre de Lausanne, avaient l'heureuse surprise de pouvoir boire un verre et de manger des tartines, lors d'une fête de quartier offerte par SOS-racisme Vaud et des habitants du quartier de Saint-Roch. Cette fête avait lieu sur la "place Nelson Mandela", place nouvellement créée, baptisée à cette occasion.

Les passants pouvaient lire ce panneau :

"Une place Nelson Mandela, pourquoi? Depuis 23 ans, Nelson Mandela, victime à perpétuité de l'apartheid, parle au monde entier : "Noirs ou Blancs, nous sommes des êtres humains et nous avons droit à une vie digne et libre."

"En donnant son nom à cette place, nous participons à cet effort pour abolir toute discrimination dans le genre humain."

"Notre Afrique du Sud. C'est en Afrique du Sud qu'a vu le jour le mouvement de Mahatma Gandhi qui aboutit en 1948, après plus de trente ans d'efforts opiniâtres, à l'indépendance de l'Inde. C'est en Afrique du Sud que depuis plus de vingt ans Nelson Mandela et tant d'autres proclament leur volonté d'un monde fraternel libéré de la violence raciste."

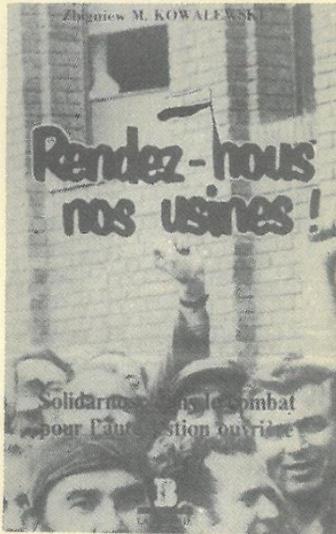
C'était le jour du lancement de la pétition à l'adresse de la Ville de Lausanne, sur proposition de SOS-racisme Vaud, qui dit, entre autres : "Nous, sous-signés, demandons aux autorités de la Ville de Lausanne de baptiser du nom de Nelson Mandela un lieu de la capitale de notre canton."

On peut demander la pétition à l'adresse suivante : case postale 2054, 1002 Lausanne.

un passant

Chers lecteurs, lectrices et abonné(e)s de La Brèche, ce numéro est le dernier de l'année 1985. Nous vous retrouverons le samedi 18 janvier 1986.

Nous sommes heureux de vous signaler que dans cette Brèche (No 355 du 18 janvier 1986) paraîtra un article de Jeanlouis Cornuz sur Maupassant.



Zbigniew M. Kowalewski, Rendez-nous nos usines! Solidarność dans le combat pour l'autogestion ouvrière, Editions La Brèche, Paris, octobre 1985.



Démantèlement du droit d'asile :

Que faire quand, en matière de droit d'asile, l'Etat de droit fout le camp? Eh bien, l'adapter aux pratiques illégales pour faire semblant de ne plus le violer. C'est ce qu'a compris le Conseil fédéral, poussé par la majorité réactionnaire des Chambres, depuis belle lurette. En brandissant le prétexte de la xénophobie montante. Comme si, justement, il ne s'agissait pas de la combattre cette xénophobie... au lieu de l'encourager avec des mesures assimilant les requérants d'asile à de vulgaires profiteurs (cf. la fameuse distinction entre "faux" et vrais réfugiés).

Depuis 1981, année où le taux d'acceptation des candidats commence sa dégringolade (d'environ 90% à quelque 20% en trois ans), toutes les décisions des autorités s'inspirent d'un seul principe: vider le maximum de requérants, faire fondre la "montagne" de dossiers. Que derrière ces dossiers il y a des hommes, des femmes, des enfants renvoyés à des dictatures (Zaïre, Chili, Turquie) importe peu! Le Conseil fédéral a décidé de "régler" administrativement le problème. La bourgeoisie n'a plus besoin d'une telle main-d'œuvre non qualifiée. D'autant moins utilisable idéologiquement qu'elle provient, en majorité, de dictatures pro-occidentales où l'impérialisme suisse a su placer ses pions. Ainsi, entre janvier et juin 1985, 47% des candidats polonais essuyent un refus. Mais ce pourcentage grimpe à 72% pour les Sri-Lankais, 79% pour les Chiliens

Une idée fixe, vider!

et 84% pour les Zaïrois. Pareille discrimination parle d'elle-même.

En 1983, le Conseil fédéral poursuit son "œuvre". C'est la première révision de la loi, vieille d'à peine quatre ans. Un tour de vis évident, notamment par la suppression de la deuxième instance de recours (Conseil fédéral) et de l'obligation, pour l'Office fédéral de la police, d'entendre le requérant dans certains cas. Le but avoué: rendre le statut moins "attractif", accélérer le traitement des dossiers. 2 décembre 1985, nouveau pas dans le démantèlement. Les autorités annoncent une nouvelle révision de la loi — la deuxième en deux ans! — et une modification de l'ordonnance. La principale restriction introduite par cette dernière (en vigueur dès le 1er janvier prochain): la notion de "demande manifestement infondée" est considérablement élargie. De cette manière on liquidera 20% des demandes; auparavant seul 1% des candidats tombaient sous le coup de la demande infondée. Quant à la révision de la loi, les experts se sont donnés: quasi suppression de l'audition fédérale du requérant au profit de l'enquête cantonale (les décisions se prendront sur cette base, et, au maximum, en 48 heures), détention en prévision du renvoi, lieu de séjour imposé, possibilité de créer des camps pour les réfugiés, etc. Le parlement en débatta en mars 1986. L'entrée en vigueur est d'ores et déjà planifiée pour juillet prochain.

En l'espace de quelques années, le droit d'asile a ainsi perdu le peu de sa substance. En particulier vis-à-vis des victimes des dictatures du tiers monde. Cette dernière révision, avec la "cantonalisation" de la procédure entre autres, ouvre toute grande les portes de l'arbitraire.

Dès lors l'échéance de la discussion parlementaire de ce printemps prend toute son importance. Il est impossible de modifier ce climat agressif sans démontrer massivement et publiquement la plus large opposition à ce constant travail de démolition du droit d'asile. D'autant plus que les autorités s'appuient sur les récentes percées électorales de l'extrême-droite pour "légitimer" ses décisions. Le succès des manifestations genevoise et lausannoise, organisées en un temps record, contre les expulsions de réfugiés montrent les réelles possibilités de mobilisation sur ce terrain. Mais dans l'immédiat, il faut tout faire pour empêcher les refoulements. A l'instar de ces paroisses lausannoises qui ont mis sur pied un refuge pour les requérants du canton de Vaud menacés d'expulsion (voir ci-contre).

P. Girardet

Contre les expulsions de réfugiés :

UN REFUGE À LAUSANNE

La paroisse de Saint-Amédée, à Lausanne, occupée par des requérants d'asile menacés de rapatriement; des centaines de personnes témoignant de leur solidarité par des lettres et de l'argent; des dizaines de sympathisants qui participent à la gestion collective du refuge; chaque soir un service œcuménique assumé par des curés et des pasteurs de Lausanne; des assemblées de soutien dans le canton et ailleurs...

Après la grève de la faim de Zurich-Seebach, l'occupation d'une église à Genève et la veillée de requérants à Bienne, une nouvelle action de défense collective de requérants menacés est en cours en Suisse romande.

Le résultat de cette lutte dépend directement de l'appui qu'elle rencontrera à une large échelle — d'où la nécessité de la solidarité.

Un mouvement préparé de longue date

La mobilisation contre la dégradation du droit d'asile ne date pas d'aujourd'hui à Lausanne. En 1983: pétition contre la révision sur le droit d'asile. 1984: des cours de droit sont donnés et une permanence est mise sur pied. A l'été 1985 ont lieu plusieurs interventions pour obliger le Conseil fédéral à ne pas expulser les anciens requérants d'asile. C'était alors la position officielle de Mme Kopp...

Mais en juin déjà, des assemblées, largement ouvertes aux paroisses, visent à populariser le mouvement des "sanctuaires" qui, aux Etats-Unis, hébergent depuis plusieurs années des réfugiés d'Amérique centrale. Début de l'automne: le Comité pour la défense du droit d'asile s'élargit aux paroisses, mouvements chrétiens, partis et syndicats et adoptent le nom de SOS-Asile pour bien montrer la gravité de la situation.

Un manifeste en faveur de l'hébergement des réfugiés définitivement refusés (signé par plus de 1000 personnes) est publié dans la presse locale. Une manifestation contre Mobutu (organisée le 22 octobre et soutenue par SOS-Asile) est suivie, le 16 novembre, d'un rassemblement et d'une distribution collective de tracts contre le rapatriement forcé des 59 Zaïrois.

Ces activités pratiques ont préparé le terrain pour la lutte, actuellement en cours, contre le refoulement de candidats à l'asile.

Refuge à Saint-Amédée

Suite à l'échec d'une entrevue entre le conseiller d'Etat Leuba (Justice et Police) et deux représentants des Eglises catholique et protestante, le refuge de Saint-Amédée est mis en place le vendredi 29 novembre. En effet, au cours de cet entretien, le chef du

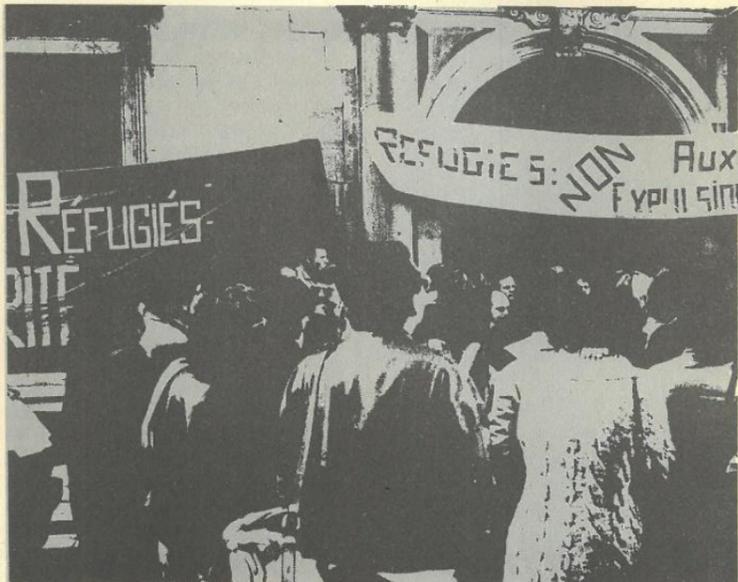
Département de justice et police a purement et simplement rejeté le principe d'accorder une trêve, jusqu'à fin janvier 1986, aux requérants ayant reçu leur ordre d'expulsion pour fin novembre. Cette fin de non-recevoir provoque, mardi 26 novembre, une assemblée: 22 paroisses catholiques et protestantes se prononcent en faveur de la lutte contre le refoulement des réfugiés. La décision de la paroisse de Saint-Amédée de se transformer en refuge est prise de manière indépendante, tant vis-à-vis de la hiérarchie de l'Eglise que de SOS-

cours entre les autorités et les représentants des deux paroisses qui soutiennent le refuge.

Les perspectives

Les difficultés sont néanmoins devant nous:

* La politique d'asile hyper-restrictive appliquée actuellement est une affaire fédérale. Pour obtenir des résultats significatifs, il est indispensable de renforcer le rapport de forces à l'échelle nationale. Cela exige d'autres actions de l'envergure du refuge lausannois; de même qu'une meilleure centralisation des activités. Dans ce sens, l'organisation de la manifestation nationale, prévue pour mars prochain, peut jouer un rôle positif et stimulant. A condition d'être bien préparée et étroitement rattachée aux actions en cours sur le plan local, une mobilisation nationale peut révéler l'ampleur du mouvement et gagner de nouvelles forces. Par exemple dans la jeunesse et le mouvement ouvrier.



Interfoto

Asile. Idem en ce qui concerne le soutien à cette action par la paroisse protestante de Saint-Luc.

Bien que faible au départ, le nombre de requérants hébergés est passé, en dix jours, à 17. Et les témoignages de solidarité ne manquent pas. Tout porte à croire que, grâce à cette action, de nombreux indécis sont aujourd'hui prêts à prendre la défense des requérants.

Malgré la désapprobation de cette action par le président du Conseil synodal (protestant), le Conseil d'Etat vaudois n'a pas pu exploiter cette attaque contre le refuge. Cinq jours plus tard, des négociations sont de nouveau en

* A Lausanne même le risque existe que les négociations entre les Eglises et M. Leuba conduisent à la division du mouvement. Que faire si des permis humanitaires sont accordés à une partie des requérants en sursis et pas aux autres? Comment réagir au cas où les autorités laissent "pourrir" le mouvement en reportant la décision de fois en fois? Quelle attitude avoir si le Conseil d'Etat opte pour des renvois sélectifs?

Une issue positive est cependant possible. Mais la meilleure des conditions en est l'amplification de la solidarité.

Urs Faucher

Formation professionnelle :

EXPLIQUÉZ-VOUS!

La direction de l'Union syndicale suisse (USS) doit être en train de réfléchir. Son rejet, avant toute discussion, de notre initiative pour des ateliers publics de formation et de recyclage ne passe pas comme une lettre à la poste. Mais à quoi réfléchit-elle?

La Brèche (No 351, 2 novembre 1985) a déjà répondu aux arguments avancés par Fritz Reimann (président de l'USS) et ses collègues pour rejeter, au Conseil national, l'initiative Pour une formation professionnelle et un recyclage garantis. On sait que cette attitude a été prise avant même que l'USS ait adopté une position et alors que plusieurs fédérations soutiennent cette initiative. Dans les syndicats, cette attitude suscite des questions, dont la presse syndicale — une fois n'est pas coutume — a dû rendre compte. En voici quelques exemples.

Mais qu'en pense la majorité de la direction de l'USS? Certainement pas qu'un débat est nécessaire. Elle risquerait de le perdre. Si ces réactions lui donnent "à réfléchir", c'est surtout d'un point de vue: comment couler notre initiative qui la dérange et vient troubler son alignement pur et simple sur les thèses patronales? Fritz Reimann (FTMH) donne la charge et Walter Renschler (qui s'exprime ci-dessous) s'occupe de la tactique!

M. Rivière

*

UNE INITIATIVE PERVERSE?

Sous ce titre, Christoph Lips répond, dans *Helvetische Typographia* (organe allemand du syndicat des typographes, No 43, 24 octobre 1985) au libéral Cavadini: "Le libéral Cavadini a même été jusqu'à ranger cette initiative au rayon des violences sexuelles en qualifiant ses objectifs de 'pervers, inacceptables et dangereux'. Les 39% de citoyens et citoyennes tessinois qui ont soutenu la création d'ateliers publics sont donc pervers et dangereux..."

(...) On aurait pu modestement s'attendre à ce que la fraction socialiste du Conseil national s'abstienne. Mais non, elle a ouvertement pris parti — contre l'initiative! (...) Va-t-elle prochainement combattre son initiative sur les caisses-maladie parce qu'elle exige des patrons un prélèvement "irresponsable" sur les salaires?

C'est un fait établi: les restructurations actuelles laissent en plan avant tout les collègues âgés ("âgé" signifie aujourd'hui plus de 40 ans) et non qualifiés. Systématiquement, ils ne sont pas formés sur les nouvelles technologies mais mis sur la touche comme "cas sociaux", consignés dans des travaux monotones, avec retrait correspondant du salaire. On les recense comme chômeurs "structurels", c'est-à-dire: sans aucune chance! Que compte faire la fraction socialiste pour ces travail-

leuses et ces travailleurs, toujours plus nombreux? L'initiative ne touche-t-elle pas le point essentiel en exigeant l'ouverture d'ateliers publics de recyclage, indépendants de l'arbitraire patronal? N'offre-t-elle pas une solution optimale en exigeant un salaire de formation pendant ce recyclage, correspondant aux indemnités de chômage?"

*

A QUOI SERT UN CONGRÈS?

Le congrès du SSP/VPOD (services publics) de juin 1985 a décidé de soutenir notre initiative formation professionnelle. Dans *Oeffentli-*

cher Dienst (organe en allemand du SSP/VPOD, 25 octobre 1985), Ruedi Rügsegger pose la question: à quoi sert un congrès?

"Je me suis posé cette question en lisant qu'aucun conseiller national socialiste n'a soutenu l'initiative, alors que le SSP/VPOD la soutient et compte deux secrétaires fédéraux sur les bancs du Conseil national. Le congrès de Lugano a décidé sans opposition ni réserves exprimées l'amendement suivant aux directives de l'action syndicale: 'C'est pourquoi le SSP/VPOD soutient l'initiative Pour une formation professionnelle et un recyclage garantis'.

(...) Il est incompréhensible que des "représentants des salariés" sociaux-démocrates partagent les réserves de leurs collègues parlementaires bourgeois. Mais il est totalement incompréhensible que nos représentants, Walter Renschler

et Stepp Stappung, n'aient pas accordé leur soutien à cette initiative. Ça ne m'étonnerait pas qu'ils aient voté non ou qu'ils se soient, au bon moment, retirés au petit coin. Quoi qu'il en soit, la question reste: à quoi engagent des décisions de congrès?"

*

LA "RÉPONSE" DE RENSCHLER

Walter Renschler, secrétaire-dirigeant du SSP/VPOD, répond dans le même numéro à cette critique:

"En 1980 déjà, le Comité directeur de l'USS et celui du SSP/VPOD ont refusé de soutenir l'initiative du PSO. Nous défendions l'idée qu'il fallait lancer des initiatives non sur le plan fédéral mais dans les cantons, et nous avons soutenu des initiatives et des propositions cantonales dans ce sens, qui ont malheureusement toutes été rejetées.

(...) Le Comité directeur a pris en considération la motion du congrès de Lugano pour l'intégrer aux lignes directrices de l'action syndicale. Nous n'avons pas changé notre rejet du contenu de cette initiative, mais nous avons intégré la motion pour des motifs tactiques: si l'initiative du PSO est massivement rejetée, on court le risque que le camp bourgeois transforme ce rejet en verdict contre des ateliers publics. Il s'agit d'éviter de tels effets, qui sont à prévoir. C'est pourquoi la direction a proposé de soutenir l'initiative du PSO.

Le SSP/VPOD est pour améliorer la formation professionnelle par des ateliers publics. Cette position de fond a conduit Stappung et moi-même — malgré la décision de la fraction socialiste — à nous abstenir au vote. Au Conseil national, la réflexion tactique mentionnée plus haut ne jouait aucun rôle: le rejet massif de l'initiative était de toute manière inscrit d'avance."

Alusuisse en Valais :

Après le fluor, les emplois

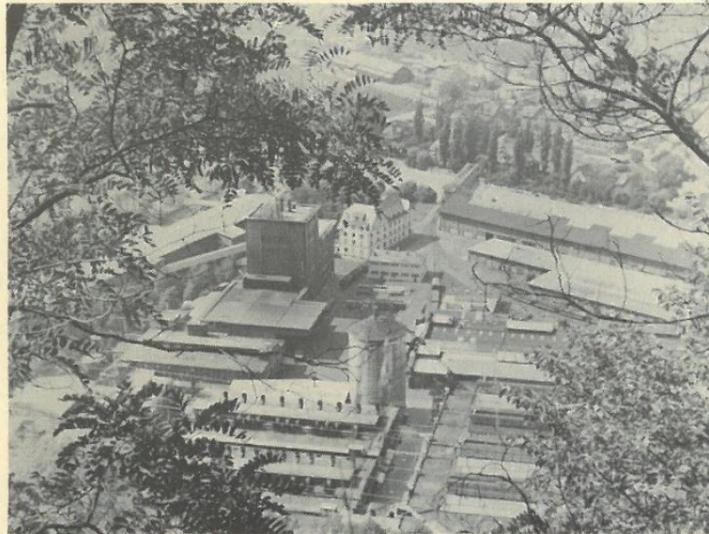
Alusuisse, la multinationale de l'aluminium, refait parler d'elle. On se souvient de la célèbre "guerre du fluor". Pendant des années, en violant ouvertement les normes de la protection de l'environnement, Alusuisse a répandu des tonnes de fluor et d'autres émanations polluantes, causant de graves dégâts aux cultures et à la santé des gens. L'argument de la sauvegarde des places de travail avait alors systématiquement été utilisé comme moyen de chantage. Aujourd'hui, en dépit de toutes les promesses données, Alusuisse licencie.

Suppression de 250 emplois, c'est-à-dire 9% du personnel, d'ici à fin 1986. Sur ces 250 suppressions, au moins 60 licenciements. Raison: manque de rentabilité. Alusuisse Chippis a perdu quatre millions en 1984. Pourtant le chiffre d'affaires du groupe, pour la même année, se monte à 8,3 milliards (dont 694 millions en Suisse); le bénéfice, lui, a atteint 169 millions. Mais, afin de verser un dividende de 6 o/o aux actionnaires, 119 millions ont été prélevés. Bilan: le bénéfice industriel réel ne dépasse pas 50 millions. Qui paie cette "rentabilité insuffisante"? En tout cas pas les actionnaires.

Jusqu'au trognon

Alusuisse installe sa première usine de Chippis en 1908. Comme l'ont dit les délégués de la FTMH (syndicat de la métallurgie et de l'horlogerie) de Sierre, réunis en assemblée extraordinaire, depuis son implantation dans le canton, la multinationale a au moins amassé plusieurs milliards de francs de bénéfices. Pas étonnant du reste

avec les salaires pratiqués. En 1917, les ouvriers gagnent cinq francs par



Alusuisse à Chippis: pollution et licenciements.

Interfoto

jour. Durant des décennies, les salaires métallurgiques valaisans sont les plus bas de Suisse. Plusieurs grèves éclateront (en 1917, au

cours de la deuxième guerre mondiale et en 1954) pour améliorer la situation. Aussi, un ouvrier, depuis 40 ans chez Alusuisse, peut-il constater: "Ici on produit des alliages car cela comporte des risques pour la santé et l'environnement. Alusuisse n'est pas venue ici pour nous rendre service mais pour nous exploiter" (in *Voix Ouvrière*, 28 novembre 1985). En effet, et jusqu'au trognon!

valaisans, Alusuisse s'est créé un véritable fief. Les ex-chefs du Département cantonal de l'économie passent directement du Conseil d'Etat au conseil d'administration de la multinationale. Guy Genoud (démocrate d'extrême-droite), le dernier en date, n'y a pas fait exception! Quand, en plus, on saura qu'Alusuisse est un des principaux fournisseurs d'emplois du canton — en 1977, le groupe versé le 40% des salaires de toute l'industrie valaisanne, aujourd'hui il est le premier employeur du Valais central — on mesurera l'immense pouvoir dont elle dispose. Pas par hasard qu'elle est passée presque indemne au travers de la "guerre du fluor"¹, faisant jouer ses relations et exerçant son chantage aux places de travail.

Mais maintenant Alusuisse veut se dégager de l'aluminium (plus assez rentable), diversifier les deux tiers de son chiffre d'affaires et rentabiliser chaque filiale. Après avoir exploité les travailleurs valaisans depuis le début du siècle et polluer l'environnement. Logique du profit: les dividendes avant les hommes!

P. Girardet

Maître chez lui

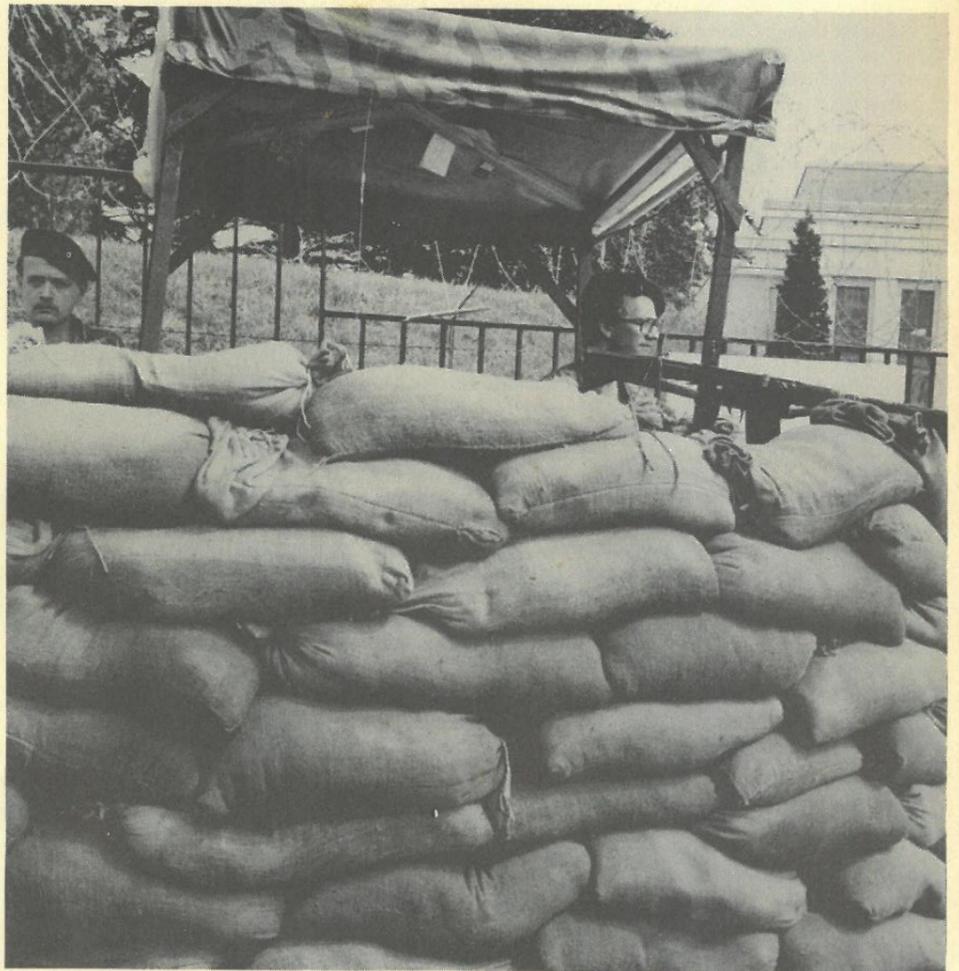
En liant étroitement son sort à la destinée des hommes politiques

1. Voir à ce sujet le bouquin d'Urs P. Gasche, *Le scandale Alusuisse*. Editions d'en bas, 1982.

L'armée en Suisse

(suite et fin) :

Neutralité et remilitarisation



Interfoto

Cet article est le dernier d'une série que *La Brèche* a consacré à l'armée suisse et à la défense nationale (voir les nos 347, 348, 349 et 350). L'auteur aborde le fameux thème de la neutralité et montre en quoi celle-ci s'accommode parfaitement avec un alignement toujours plus étroit sur la stratégie de l'OTAN. Cette politique "neutre", en outre, ne date pas d'aujourd'hui.

En 1936, le roi d'Italie devenait empereur d'Éthiopie, une année après que Mussolini y ait envoyé son corps expéditionnaire. Le Conseil fédéral reconnut immédiatement la souveraineté italienne sur l'Éthiopie. Le conseiller fédéral Motta, alors chef du Département des affaires étrangères, indiqua qu'il s'agissait "... de la réponse juste aux déclarations d'amitié de Mussolini"¹. Pourquoi un tel alignement? L'historien officiel de la neutralité helvétique, Edgar Bonjour, répond:

"Les autorités s'intéressaient manifestement à la très douteuse prospérité économique de quelques industriels suisses, et laissèrent le Négus et son peuple dans une détresse qui semblait aller tragiquement de soi"².

L'attitude du Conseil fédéral à l'égard de l'Espagne républicaine fut du même acabit. Motta entretint, dès l'ouverture de la guerre civile, des relations tant avec le gouvernement républicain qu'avec les insurgés franquistes. Le gouver-

nement de Franco fut même reconnu comme seul gouvernement légal un mois avant son arrivée au pouvoir, marquée par la chute de Madrid! De nouveau, la bourgeoisie suisse s'était surtout préoccupée des intérêts — très importants — du patronat helvétique en Espagne.

Quelle différence avec la Suisse de 1848, de la révolution bourgeoise: "A l'époque la Suisse était le quartier général d'une société internationale agitée, qui avait choisi de séjourner dans le centre de l'Europe révolutionnaire, car l'atmosphère helvétique lui plaisait..."³.

Cent ans de république bourgeoise avaient transformé la Confédération en une citadelle solide et convaincue de la contre-révolution

européenne. Aujourd'hui, les choses n'ont pas beaucoup changé. Le concept de "défense générale totale" a précisément été conçu car "... le problème de s'affirmer à une époque de grands mouvements d'intégration et de mouvements subversifs (nous soulignons, réd.) se pose en permanence"⁴.

Le "grand frère" américain

L'impérialisme suisse, impotent militairement, est très puissant économiquement. Il est donc parfaitement logique que son souci stratégique soit d'assurer la protection du "grand frère" américain. Les services rendus à ce titre sont importants. Comme l'écrit l'ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Albert Weitnauer, au sein du GATT, de la CNUCED, de l'AELE, de l'OCDE et du FMI, "... la Suisse est présente et active, et elle peut toujours compter sur l'attention et le respect de ses partenaires. Ce n'était donc pas un hasard si, lorsqu'on lança le 1er novembre 1972 l'action de sauvetage du dollar qui risquait de tomber à néant, les banques centrales de trois pays seulement se réunirent: celles des Etats-Unis, de l'Allemagne fédérale et de la Suisse. Dans l'illustre cercle des gouvernements des trois banques centrales, qui communiquent entre elles chaque jour par téléphone, le rôle de notre pays est et reste indispensable"⁵.

Dans le domaine de la course aux armements, la bourgeoisie suisse appuie fortement la politique de l'administration Reagan. Non seulement elle n'a pas élevé la voix contre le développement de la bombe à neutrons — arme destinée au "théâtre européen" — mais elle a en outre explicitement approuvé le stationnement des missiles Cruise et Pershing en Europe. Le Conseil fédéral pouvait ainsi déclarer, dans un message sur l'état de préparation de la protection civile: "D'une part, la menace des armes atomiques s'est ainsi accrue, d'autre part, la possibilité de leur utilisation se trouve plutôt diminuée par le degré élevé de saturation réciproque des grandes puissances"⁶. En d'autres termes, plus il y a d'armes nucléaires, plus nous sommes en sécurité!

Plus proche de l'OTAN, tu meurs!

La diplomatie helvétique se targue de jouer un rôle important dans la Conférence sur la sécurité et le désarmement en Europe (CSE) en ralliant les "neutres et non-alignés" à des positions censées être "intermédiaires" entre les blocs. La réalité est plus prosaïque. La Suisse a refusé, par exemple, la proposition suédoise de créer un corridor dénucléarisé en Europe, notamment parce qu'il impliquerait un déplacement des missiles américains de 150 km vers l'Ouest. Les Suédois n'ont pas hésité, inofficiellement, à qualifier la position de la Suisse à la CSE de "plus proche de l'OTAN que l'OTAN elle-même"⁷! Lors d'un récent voyage du conseiller fédéral socialiste Aubert au Moyen-Orient, la presse rapporta les propos d'un haut fonctionnaire égyptien estimant que la Suisse aurait tout aussi bien pu envoyer un diplomate des Etats-Unis, tant les positions sont identiques! On se rappellera également de la prise de position spontanée du conseiller fédéral Delamuraz en faveur de la "guerre des étoiles" de Reagan. On pourrait citer encore d'autres faits...

En cas d'aggravation des tensions sociales, politiques et militaires en Europe, l'attitude de la bourgeoisie helvétique fera surgir l'ampleur de son alignement sur la réaction internationale et américaine.

A. Meylan

CAPITALISME ET CRISE

FISCALITÉ DE RICHES

Une centaine de multinationales américaines ont complètement échappé au fisc au moins pendant une année entre 1981 et 1983. Leurs bénéfices totaux s'étaient alors élevés à 57 milliards de dollars (125 milliards de francs). "Mais c'est pour encourager les investissements et donc la création d'emplois" répondent banquiers et hommes d'affaires. General Electric en est la meilleure illustration. Sur ses 6,5 milliards de bénéfices imposables, elle a trouvé le moyen de déduire 283 millions. Côté investissements en usines et équipements: une réduction de 15% entre 1982 et 1983.

Il faut dire que les déductions fiscales relèvent de la tradition aux Etats-Unis. Il y a dix ans, ces déductions et exonérations de toute sorte coûtaient 82 milliards par an au Trésor. En 1985, elles monteront à plus de 400 mil-

liards, soit deux fois le déficit budgétaire de l'Etat. Une année auparavant, les individus jouissant d'un revenu annuel de 1 million de dollars ont payé 17% d'impôts. Nettement moins que la moyenne nationale, car le système des déductions annule la progressivité des taux (entre 11% et 50%). Petite information complémentaire: avec 250 millions de dollars, un programme social spectaculaire pourrait être mis en chantier. Une paille comparée aux milliards qui échappent au fisc grâce aux exonérations.

TECHNOSTRESS

Emiko, secrétaire de 27 ans, a bien failli perdre son enfant durant sa grossesse et son accouchement difficile. Emiko travaille depuis quatre ans devant un ordinateur à la filiale japonaise de Mobil. Certains jours, elle y a passé plus de six heures d'affilée.

Au bout du deuxième mois de grossesse, première alerte. Trois semaines d'arrêt de travail. Mais elle ne sait pas encore que l'ordinateur est en cause. Deuxième alerte au terme du cinquième mois. Elle ressent de violents spasmes après une trentaine de minutes devant son écran. Par chance, elle obtient un autre poste de travail.

Selon la centrale syndicale Sohyo, 80% des utilisateurs d'ordinateurs — des femmes pour la majorité — sont affectés de troubles sérieux: baisse de la vue, maux de tête, insomnies, lombagos, arthrite, tendinite. Concernant les femmes enceintes, un tiers sont confrontées à de graves problèmes durant leur grossesse. Le Ministère de la santé a empoigné le dossier: il vient d'adopter quelques mesures de protection... à titre provisoire et non obligatoires!

Burke

Le béton? Rien d'autre que des agrégats — sable gravier, éclats de briques — collés entre eux et enrobés par un liant minéral — chaux, argile, plâtre — mélangé à de l'eau. Il est utilisé depuis des millénaires. Le béton dont nous parlons ici est cependant un matériau moderne qui a été définitivement mis au point vers 1930, après presque un siècle de découvertes?

L'ENFANT DU SIÈCLE

Dès 1820, c'est le liant qui est amélioré par la découverte du ciment Portland: le béton fait avec ce ciment est aussi dur et durable que les pierres de construction. Ainsi la jeune industrie du ciment se lance à la fin du siècle passé dans la vente de plots, de dalles, de tuiles, de carreaux de sol, de tuyaux, de poteaux. La pierre de taille artificielle fait son entrée sur le marché. Elle n'est ni de pierre ni taillée puisque le béton est coulé à l'état pâteux dans des moules de forme désirée. Les éléments de construction sont ainsi faits sur mesure, sans perte de matière, sans efforts de coupe de taille ou de polissage, sur le chantier s'il le faut. Finis les tailleurs de pierre et les assembleurs de briques: le mur se coule dorénavant d'une seule pièce. Finis les joints déli-cats: la matière est continue... Mais aussi dur que soit le béton de ciment, il reste très cassant donc impropre à de nombreux usages. Il est exclu, par exemple, de couler une poutre. Une dalle ni même un linteau de fenêtre: sa résistance à la traction étant insuffisante.

La solution à cet inconvénient majeur va être trouvée vers 1850 en armant le béton par des tiges de fer noyées dans la masse pâteuse. Le **béton armé** est né, l'invention est géniale. On pourra concurrencer les structures traditionnelles en fonte, acier et bois. De plus, les structures en béton armé comprenant les fondations, les piliers, les poutres et les dalles peuvent être coulés d'une seule pièce. Finis les assemblages encombrants et fragiles entre pièces rectilignes. Le béton armé permet de mouler des ossatures de forme quelconque: un matériau miracle s'offre à l'imagination constructive des ingénieurs.

Des ingénieurs certes mais pas encore des architectes. Le béton armé a encore un inconvénient. L'acier rouille s'il n'est pas protégé par une bonne couche de béton bien compact. Ainsi les plaques les plus minces exposées aux intempéries ne peuvent avoir moins de cinq centimètres d'épaisseur. Elles sont donc bien plus épaisses et lourdes que celles réalisées avec des matériaux traditionnels; les débouchés de la jeune industrie du ciment restent forcément limités à l'approvisionnement des grands ouvrages et du gros œuvre.

Là encore le besoin fait l'invention. Au lieu de prendre des fers oxydables pour armer le béton, on recherche des fibres insensibles à la corrosion qui pourront par conséquent être noyées dans la masse et affleurer en surface.

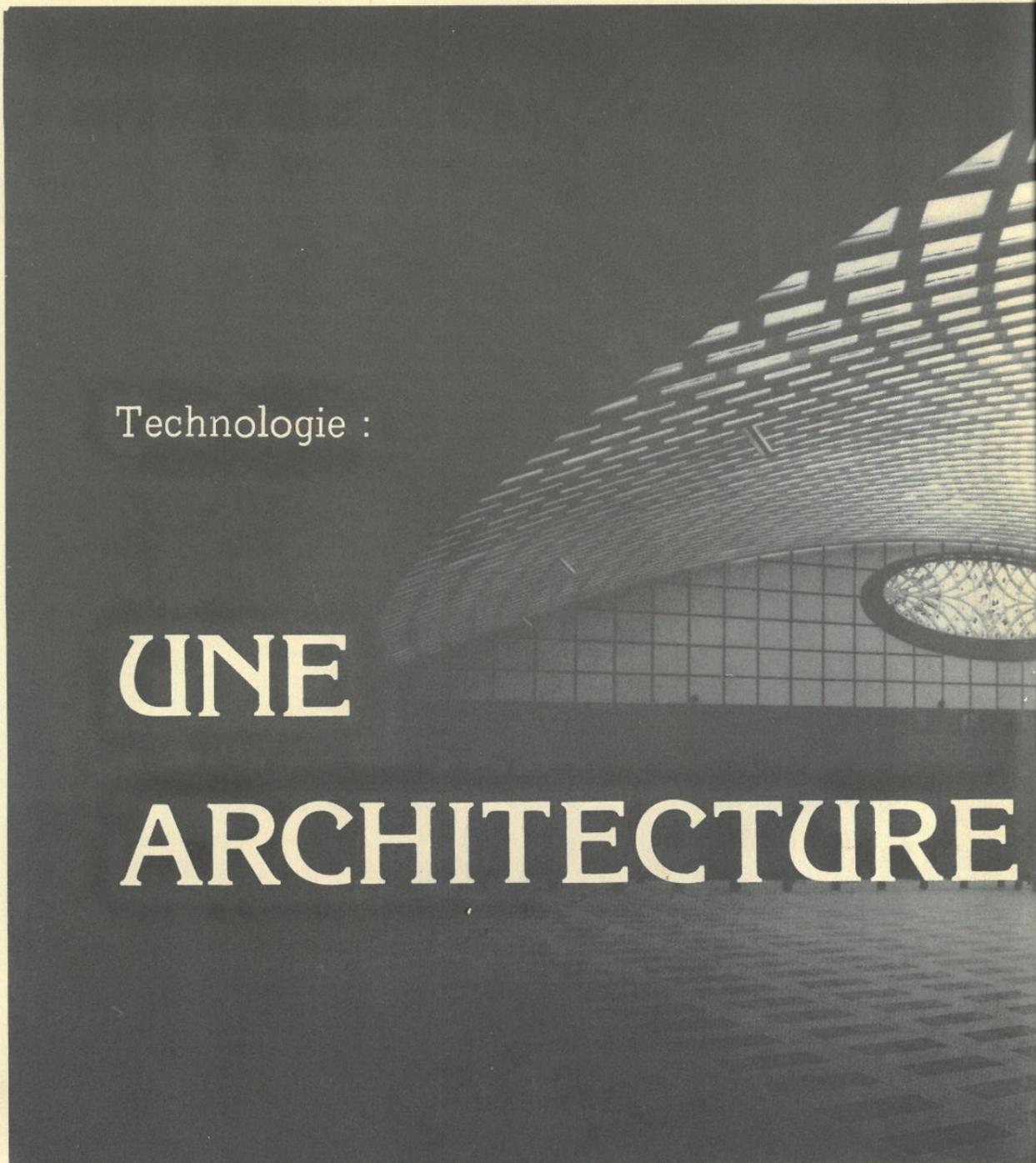
Quelques années après son invention en 1899, l'industrie de l'**amiante ciment** était née. Des produits en ciment de faible épaisseur envahissaient le marché des matériaux traditionnels de revêtement: le bois, la tôle zinguée, la terre cuite, l'ardoise... L'amiante faisait si bien l'affaire et les affaires qu'il faudra attendre trois générations pour que ses producteurs admettent enfin que ce cancérigène pouvait être remplacé avantageusement par d'innombrables fibres naturelles ou synthétiques. Entre temps une promotion aussi agressive que trompeuse réussissait à généraliser l'utilisation de l'amiante-ciment².

Mais la filière du fibro-ciment ne satisfaisait toujours pas l'avidité des cimentiers. D'autres tares du béton limitaient encore la généralisation de son utilisation. Parmi elles, son poids: cinq fois plus lourd que le sapin, deux fois plus que la terre cuite. Ce n'est pas avec du béton que l'on ferait des constructions légères, transportables et faciles à mettre en œuvre. De plus, trop dense, ce béton était un bien piètre isolant thermique. Quinze fois moins isolant que le sapin et cinq fois moins que le plâtre ou que la brique, ce n'est pas avec cela que l'on économisera l'énergie. Ces défauts furent résolus tant bien que mal vers 1918 en bourrant la pâte fraîche de ciment de bulles d'air ou de granulats légers. Le **béton cellulaire** permettrait dorénavant de construire moins solide certes, mais plus léger et isolant.

En corrigeant petit à petit tous ses défauts fonctionnels, le **béton devenait la bonne à tout faire des constructeurs.**

DU BÉTON DES INGÉNIEURS...

Dès 1930, avec l'invention de la **précontrainte**, toutes les ressources du béton moderne étaient épuisées. L'**accroissement de la production de ciment ne pouvait donc plus se faire par l'innovation.** Faute de pouvoir agir sur la qualité et la nouveauté il fallait dorénavant agir sur la quantité de ciment utilisé. Les guerres, on l'imagine, ont constitué un puissant débouché, notamment grâce aux fortifications. Vinrent les chemins de fer, les barrages, les routes et autoroutes et les centrales nucléaires. "La Suisse en vint ainsi à utiliser plus de ciment par tête d'habitant que tout autre pays au monde"³. Le béton, il est vrai, était le plus souvent le seul matériau approprié pour ce genre d'ouvrages qui exigent une durabilité illimitée et un minimum d'entretien. Ce sont donc principalement les ingénieurs — que de noms illustres! — qui développeront et mettront en œuvre le béton armé. A force d'imagination créatrice, d'intelligence constructive et surtout de modestie et de sobriété, ils réaliseront des ouvrages exceptionnels, audacieux, inédits, éternels. Hommage leur soit rendu, leur bétonnage semble léger, la matière suit le cheminement souple des contraintes, les formes sont organiques, l'angle, la droite, l'arête vive de l'acier et du bois font place à des structures courbes, douces



Technologie :

UNE ARCHITECTURE

Les termes "béton", "bétonner", "bétonneurs" sont entrés dans le langage courant. Ils ne désignent plus le matériau moderne de construction, la technologie privilégiée des architectes et ingénieurs contemporains ou l'activité de nombreux ouvriers de chantier. Ces termes sont utilisés pour désigner toute matière qui emprisonne les individus et étouffe leur environnement. Pourquoi donc le béton est-il devenu synonyme de bêtise? Seraient-ce ces photos d'immeubles modernes de Mexico ramenés par le tremblement de terre à un sinistre empilage de dalles? Serait-ce la description de cette piscine d'Uster dont le plafond s'est effondré sur les baigneurs?¹ Serait-ce peut-être la vue, devenue familière, de tant d'autres bâtiments, ponts, tunnels qui, rongés par un curieux cancer, présentent les signes d'une ruine imminente? Bien sûr, ces images comptent mais n'expliquent pas tout. Si le béton agace et angoisse, c'est qu'il symbolise à merveille un choix socio-économique de développement ou plutôt de sous-développement technologique dans les pays industrialisés.

Cet article de Jacques Favre, membre de la Commission écologie et santé du PSO, est co-publié en allemand dans le numéro 50 du 13 décembre de l'hebdomadaire allemand Die Wochenzeitung.

et transparentes. Dans quelques bâtiments déjà, le béton armé est utilisé avec parcimonie pour réaliser les structures légères grâce auxquelles l'espace des habitations pourra enfin être libéré des murs et des façades porteuses en maçonnerie de pierre ou de brique.

... AU BÉTON DES ARCHITECTES

Mais pour écouler davantage de ciment, il fallait que ses producteurs défoncent la porte close du bâtiment, gros dévoreur de matériaux. Porte bien gardée par les architectes traditionalistes, les entreprises de maçonnerie et les fabricants de matériaux artisanaux. C'est **Le Corbusier**, architecte, bien qu'il n'ait fréquenté aucune école, qui leur ouvrira toute grande la porte après la dernière guerre et ils s'y sont engouffrés. Telle une inondation, la vague de ciment envahit le bâtiment. Partant des fondations, il monte dans les murs, les dalles et le voilà qui gagne les façades, les cloisons, les plafonds, — tout y passe, jusqu'aux bacs à fleurs et aux cendriers! Fait pour porter, voilà le béton utilisé pour habiller, couvrir et décorer le bâtiment. Fait pour durer des siècles, le voilà coulé pour des ouvrages à durabilité limitée: un siècle au plus. On s'aperçoit petit à petit que la transformation, la démolition et l'élimination des pièces de béton sont de véritables casse-tête. C'est le premier et l'unique **matériau de construction totalement irrécupérable.**

Mais le bétonnage, cette suite d'opérations artisanales telles que le ferrailage, le coffrage, le malaxage, fait toujours appel à une légion de travailleurs — sous-qualifiés il est vrai — qui renchérit le prix du béton. On cherchera donc à mécaniser les rares tâches mécanisables. Cette piètre évolution portera le nom pompeux et trompeur de **préfabrication**, quand ce n'est pas d'"industrialisation du bâtiment". Les fabriques de produits en ciment se mettent en marche: "L'industrie est entrée dans le bâtiment à la façon de ces serveurs attentifs et dévoués qui se rendent peu à peu indispensables et finissent par mettre leur maître dans un état de dépendance telle qu'il ne lui reste qu'une ombre d'autorité"⁴. Les architectes se sont laissés déborder et manipuler par les marchands de ciment.

Le béton reste néanmoins un matériau artisanal avec ses longs délais de durcissement, ses délais plus longs encore de séchage avec le bricolage des armatures, des mélanges et des coffrages. Si le sac de ciment est accessible à toutes les bourses, le béton est un matériau socialement coûteux: les carrières de calcaire se creusent, les gravières s'épuisent, l'énergie utilisée pour la cuisson est à jamais perdue, à la différence de tous les matériaux fusibles ou combustibles modernes. Les fers d'armature enrobés de béton sont irrécupérables. Bref, le béton s'avère être un matériau dangereux, à utiliser prudemment et uniquement en cas de nécessité.

Pourtant, dès 1945, le raz-de-marée de ciment déferle sur l'Europe et rien ni personne ne l'arrêtera jusqu'à ce jour.

INDUSTRIALISATION

En 1930, l'avènement de cette architecture adulte ne faisait plus aucun doute⁶. La production industrielle de véhicules, machines, appareils en était la preuve et les premiers bâtiments industrialisés, la démonstration. L'ampleur des besoins en logements était énorme, bien avant la dernière guerre, et s'est accrue encore après. Les besoins étaient là, les moyens également: une occasion à saisir. Mais pouvait-on la saisir sans planification économique, démocratique et orientée vers la satisfaction des exigences des collectivités et établie par elles? A l'époque déjà des architectes entrevoyaient l'obstacle à l'industrialisation du bâtiment: "Il s'agit simplement de savoir si le "bâtiment" (architectes, ingénieurs, entrepreneurs, contremaîtres, ouvriers) va modifier du tout au tout sa manière de procéder et entreprendre délibérément de faire des maisons avec des moyens nouveaux ou bien s'il s'obstinera au contraire à refuser l'évolution en mettant en avant un ou plusieurs des cents prétextes dont on nous rabat les oreilles depuis l'autre guerre: tradition (...), goût français (...), manque de moyens (...). Si l'évolution est refusée, c'est simple, le bâtiment de demain ne sera pas fait par les professionnels"⁷.

Oui ou non le bâtiment va-t-il renoncer à ses privilèges pour s'ouvrir à l'industrie et aux usagers? On le sait, la réponse est non. Ainsi, la floraison d'idées nouvelles, de projets originaux, de prototypes merveilleux s'est faite dans la confusion la plus stérile. Les espoirs étaient alors balayés par la "préfabrication lourde" en béton, déguisée en "industrialisation du bâtiment". On connaît la suite: immeubles préfabriqués, grands ensembles, bétonnage de l'environnement.

L'industrialisation du bâtiment, la préfabrication légère, étouffée sous le poids du béton, n'a pu se développer et donc s'imposer. L'architecture des années vingt et trente sera la continuation de celle des siècles précédents.

Aujourd'hui l'impasse de l'architecture est complète. Ecœurés par la préfabrication lourde, les architectes cherchent leur salut et leur statut dans les méandres sinistres de l'architecture préindustrielle. Mais ce n'est pas le plus inquiétant: la crise du logement subsiste, celle de l'urbanisme s'aggrave et celle de l'environnement s'amorce. Quelle puissance formidable a-t-elle pu paralyser le progrès?

La faute au béton? Aux architectes? Aux contraintes techniques et économiques? Non, ce sont les choix socio-économiques qui déterminent le développement technologique. Parmi eux, le maintien de la propriété privée du sol, la spéculation foncière, le monopole des propriétaires de matériaux de construction... En Suisse, une seule famille contrôle près du 60% du chiffre d'affaires de l'ensemble des fournisseurs de matériaux de construction.

Jacques Favre

EN BÉTON ARMÉ

L'architecture du tout béton est née. Charmant dans son berceau, l'enfant devient un monstre. Pour se faire une place, il étouffe l'une après l'autre les plus belles promesses de la technologie moderne du bâtiment. En Suisse "l'industrie du ciment acquit suffisamment d'influence sur les services de construction étatiques pour empêcher durant une longue période la montée des techniques légères de construction (infrastructures métalliques, métaux légers et plastiques coulés)"⁵.

Les précurseurs du béton, ceux qui l'utilisaient de la façon la plus rationnelle, n'en reviennent pas. L'un d'entre eux, l'architecte Auguste Perret, qui avait su tirer parti du béton, dira de ce matériau: "Ce qui paraîtra le plus vieux, c'est ce qui d'abord aura paru le plus moderne". Car le petit monstre a vite vieilli. Ses géniteurs tentent à coup de plaquettes et de livres d'art de montrer le charme irrésistible des œuvres d'art en béton ou du béton comme œuvre d'art. Leur "prix du béton" couronne les architectes fanatiques du tout béton... Rien n'y fait. Une étrange rumeur ("halte au béton") couvre toute cette démagogie. Décidément, le public ne comprend rien à l'art...

L'ARCHITECTURE ALTERNATIVE

Après la Révolution russe, à travers le large débat sur l'urbanisme, l'architecture et la construction qu'elle a engendré, une foule d'idées nouvelles ont été semées. Enfin est apparue la possibilité matérielle de satisfaire les besoins en logements de millions d'être humains sans détruire leurs ressources matérielles, et sans compromettre l'environnement urbain et rural par des immeubles et des quartiers immuables.

La possibilité de construire vite, léger, économique, confortable, souple et amovible germait enfin. Au sortir de la première guerre mondiale, l'industrie offrait à qui voulait, comme sur un plateau, une collection de produits nouveaux parfaitement utilisables pour le bâtiment: verres, aciers, aluminium, synthétiques... Et cette gamme de matériaux recyclables s'enrichira sans cesse de décennies en décennies jusqu'à nos jours.

Parallèlement, la recherche scientifique appliquée au bâtiment trouvait les lois qui régissent le confort des individus, les contraintes climatiques et le comportement des bâtiments. L'architecture disposait enfin des outils analytiques et technologiques lui permettant de faire face à la pénurie chronique d'habitations et d'équipements. La révolution industrielle pénétrait dans le secteur archaïque du bâtiment.

*Finie l'armée de main-d'œuvre sous-qualifiée et sous-payée, exposée aux intempéries, aux accidents de travail, au chômage saisonnier. Finis les interminables chantiers entrecoupés par les aléas climatiques, les défauts d'approvisionnement et les retards des innombrables métiers se bousculant sur le chantier... Le bâtiment se fera en usine par des machines et sera monté en quelques jours, ou quelques semaines, par des équipes spécialisées!

*Finis les logements hors de prix, les subventions astronomiques, les dépassements incontrôlables. Finis surtout les bâtisses inébranlables, les locaux intransformables et les services d'entretien et de réparation introuvables. Finies les démolitions bruyantes à coup de marteau-piqueur et de trax, la valse des camions allant déverser des montagnes de gravats dans la nature. En utilisant des matériaux nobles, les prix baisseront plus lentement certes, mais les coûts sociaux deviendront négligeables. Car au lieu d'être démolis, les bâtiments pourront être facilement transformés et adaptés à de nouvelles affectations. De plus, tous les composants à changer pourront être recyclés après usage. Le développement incessant des villes ne sera plus entravé par ces écueils immuables qu'ont été les bâtiments du passé.

*Finies les légions d'architectes sacrifiant la création architecturale et l'invention constructive à la surveillance des chantiers, le calcul des prix, la recherche des matériaux et surtout à concilier tant bien que mal des matériaux traditionnels de plus en plus médiocres à des produits industriels mal adaptés aux nouveaux besoins.



Le béton: premier et unique matériau de construction totalement irrécupérable.



1. Voir *La Brèche*, no 342, mai 1985, *Le béton de la bêtise*.
2. Voir à ce sujet *Eternit: poison et domination*. PSO, éditions Veritas, Zurich, 1983.
3. *L'empire suisse*. F. Höpflinger, éditions Grounauer, Genève, 1978.
4. *Vie-Art-Cité*. Revue Suisse romande. La Suisse et l'industrie du bâtiment, 2/1944.
5. F. Höpflinger, op. cit.
6. "Il faudra que les maisons surgissent d'un bloc, faites en usine avec des machines-outils, montées comme Ford assemble sur ses tapis roulants les pièces de son automobile." Le Corbusier in *L'esprit nouveau*. 2/1921.
7. Marcel Lods, janvier 1946, in *Technique et architecture*, novembre 1979.

Tonhalle de Zurich :

Y A DE L'AMIANTE DANS L'AIR

Le 24 septembre 1985, un institut spécialisé (GSA) a révélé la présence de fibres d'amiante à l'intérieur de la Tonhalle de Zurich (salle de concerts). Les mesures indiquaient des taux variant entre 2300 et 8500 fibres/m³. Et ceci après l'assainissement de la chambre de ventilation qui avait été floquée.

Le PSO de Zurich, dans une conférence de presse, a alors posé une série de questions aux autorités de la ville. Le 18 novembre, Pierre Arnold (ancien patron de la Migros et membre de la société d'exploitation de la Tonhalle) y répondait avec sa propre conférence de presse. Cette réponse cependant ne peut nous satisfaire.

Orgue floqué!

Le PSO en effet maintient ses exigences d'un éclaircissement. Car

de nombreux points restent obscurs. Ainsi, par exemple, les autorités affirment, sur la base d'une seule mesure, que le taux de fibres d'amiante n'est plus préoccupant. Pourtant les quatre autres mesures qui ont été réalisées jusqu'ici donnent des résultats exactement opposés. En réalité, Arnold et les responsables camouflent le vrai problème: la salle de la Tonhalle est pleine de dépôts d'amiante. Dans le premier rapport d'expertise, il fut clairement dit que des flocons d'amiante tombaient sur le sol. Cette poussière

d'amiante se trouve encore dans la salle de la Tonhalle. Preuve en est l'orgue qui, selon les dires du responsable, est rempli de poussière d'amiante.

Le PSO proteste donc contre la légèreté avec laquelle les autorités s'occupent du problème. En Suisse, 4000 bâtiments en tout cas ont été floqués à l'amiante. Le syndicat du bois et du bâtiment (FOBB) en avait publié la liste dans son journal. Pour que les travaux d'assainissement se fassent sérieusement — sans mettre en danger l'environnement et la santé des travailleurs — plusieurs mesures précises doivent être observées (voir encart). Ce que, manifestement, les autorités zurichoises n'ont pas fait.

Correspondant

Flocage à l'amiante: COMMENT S'Y PRENDRE?

Pour éviter les déflocages "sauvages" ou inutiles, nous nous permettons de proposer aux personnes concernées la procédure suivante.

* Le bâtiment contient-il vraiment de l'amiante?

Voici la première question que l'on doit se poser. La liste des 4000 bâtiments publiée par la presse syndicale (FOBB) donne les teneurs en amiante dans chaque cas. Mais ces indications doivent être vérifiées et complétées par la détermination du type d'amiante utilisé. Pour ce faire, il faut prélever des échantillons de flocage et les faire analyser par un institut compétent. Avant de prélever vous-mêmes, contactez l'institut de votre région qui vous dira s'il se charge des prélèvements et le cas échéant, comment vous devez le faire.

* Le flocage présente-t-il des risques pour les occupants?

Des méthodes d'évaluation des risques, développées en Suisse à partir des expériences américaines, existent. Dans la plupart des cas, cette méthode permet de se passer des coûteuses analyses de l'air prélevé dans les locaux floqués. Le degré de risque est déduit de plusieurs dizaines de facteurs caractéristiques du bâtiment, du local, des occupants, du flocage, etc. L'établissement du degré de risque permet, la plupart du temps, d'établir également le type de mesure à prendre: simple signalisation de la présence d'amiante, peinture ou recouvrement des flocages, enlèvement dans les cas extrêmes.

Même si aucune intervention ne s'avère nécessaire, tous les flocages à l'amiante doivent obligatoirement être signalés aux travailleurs qui demain interviendront dans le bâtiment pour l'aménagement, les transformations, la démolition. Cette mise en garde doit figurer dans les documents relatifs au bâtiment et aux endroits fréquentés obligatoirement par ces travailleurs.

* Que faire en cas de travaux sur les flocages?

Si l'analyse des risques conclut à la nécessité d'intervenir sur les flocages pour les peindre, les recouvrir ou les enlever, des travaux dangereux seront alors entrepris. Le chantier sera complètement isolé des locaux accessibles et de l'environnement par un dispositif d'étanchéité, de sas et de mise en dépression. Des directives très strictes ont été édictées à cet effet. La Caisse nationale en cas d'accident (CNA) sera obligatoirement informée des travaux et présente sur le chantier pour assurer la protection des travailleurs. Sera également présent l'institut qui aura réalisé les analyses pour informer les travailleurs, surveiller le chantier, conseiller l'entreprise, mesurer les taux d'amiante dans l'air, et prévenir les risques pour les personnes travaillant à proximité du chantier ainsi que l'environnement immédiat.

Les travaux ne seront entrepris que par une entreprise dûment formée et dont le sérieux sera reconnu par les instituts responsables. Il serait également souhaitable que le syndicat (généralement la FOBB) soit informé de ces travaux pour qu'il puisse aider les travailleurs à défendre leurs droits (primes pour le port du masque, boisson gratuite à disposition, pauses fréquentes, surveillance médicale en cas de contamination accidentelle).

* Que retenir enfin de cette expérience?

Que l'amiante est un polluant parmi d'autres: formaldéhyde, PCB, PCP, certaines autres fibres présentes dans les bâtiments. Que ni les producteurs, ni les applicateurs de ces produits nouveaux ne se soucient de la santé des habitants. Que l'Etat les couvre par son silence, son apatie, son ignorance volontaire. Par conséquent, il faut retenir que la protection de la santé et de l'environnement c'est notre affaire... et pas une mince affaire!

Commission écologie et santé du PSO

Fusion PST — PSA :

Retour à la case départ?

La fusion, donnée pour certaine, entre le Parti socialiste tessinois (PST) et le Parti socialiste autonome (PSA) devait être sanctionnée par le dernier congrès ordinaire de Chiasso. Or l'affaire Storelli, accusé de fraudes fiscales, dans laquelle l'actuel conseiller d'Etat socialiste Rossano Bervini est mêlé, semble tout remettre en question. Qu'en est-il en réalité?

Comme nous l'écrivions dans ces colonnes (voir *La Brèche*, no 350, 19 octobre 1985), l'offensive de l'ex-président du PST, Dario Robbiani, envers le PSA, avait atteint son but. La défaite électorale de ce dernier parti en 1983 avait donné le signal de départ à cette opération. Dans la perspective de la fusion, le PSA, et Robbiani l'a rappelé dernièrement, a accepté les plus grandes concessions. De même qu'il a accepté que la discussion se déroule dans le cadre du programme du PSS. Que veulent donc de plus Bervini et la droite du parti?

Un scandale opportun

L'affaire Storelli est venue bousculer cette belle entente. Gianpiero Storelli, président de la section du PS de Bellinzona et directeur d'un bureau d'architecture florissant, a été inculpé de fraudes fiscales: fausses déclarations à propos de l'achat de maisons subventionnées. Jusqu'en 1983, année de son élection au Conseil d'Etat, Bervini

était membre du conseil d'administration de ce bureau d'architecture. En outre, il fut le notaire devant lequel les contrats d'achat ont été signés. De quoi susciter de sérieux soupçons!

Le PSA a évidemment réagi. Il exigea de Bervini une déclaration de non-implication et, surtout, la condamnation de ces méthodes. Ce dernier n'en a pas voulu, appelant à la rescousse son parti et désignant le PSA comme diviseur. Et il semble bien avoir emporté la conviction de ses camarades. Le congrès ordinaire de Chiasso, qui devait approuver l'accord PST-PSA (accepté par le comité cantonal du PST et la conférence cantonale du PSA), l'a repoussé à des temps meilleurs.

La déchirure?

Cet accord, pour l'instant non ratifié, est un premier pas vers le nouveau parti. Le congrès ne l'a pas définitivement rejeté. Mais il a renvoyé la décision à un congrès

extraordinaire, au mois de mars prochain. Pour remplacer Robbiani à la présidence du parti, les congressistes ont élu Benito Bernasconi, ancien conseiller d'Etat, lui aussi impliqué dans une affaire de pots-de-vin (l'affaire Losinger) et parrain politique de Bervini. Ils ont, de plus, repoussé une motion émanant de l'aile Robbiani et qui prévoyait, outre le renvoi de la décision au mois de mars, la reconnaissance de la fiabilité politique du PSA.

Cependant cette "déchirure" du PST est loin d'être définitive, même si l'aide Robbiani — minoritaire au congrès — s'est constituée en communauté de travail (possibilité prévue par les statuts du PSS). Cette fraction *de facto* s'est fixée comme objectif "le renouvellement et l'unification des socialistes tessinois".

Il est clair que Robbiani n'a aucun intérêt à casser le parti (cf. ses ambitions en vue du Conseil fédéral). Cette rupture interne, c'est fort probable, s'estompera plus ou moins rapidement. De surcroît le PSA continue à faire preuve de bonne volonté: pour la première fois dans son histoire, il votera le budget cantonal 1986. Ainsi les fruits amers de la fusion tombent déjà. Et Robbiani tiendra vraisemblablement la corbeille.

Franco Primavera



Plafond floqué à l'amiante.

Jaruzelski à Paris :

Durant son bref séjour à Paris, le général Jaruzelski y aura trouvé une ambiance très polonaise. A sa droite un cordon de flics, à sa gauche itou et loin derrière, la tour Eiffel. Mais la sécurité lui tient tant à cœur, à ce brave homme...

En cautionnant ainsi l'étrangleur de Solidarnosc, Mitterrand a soulevé une vague de protestations. Reçues avec une morgue élyséenne ("Laissez-les brailler"), au nom de la realpolitik. Celle que le candidat Mitterrand raillait en traitant Giscard de "petit télégraphiste" lorsque le croqueur de diamants avait rencontré Brejnev en Pologne.

Mais les temps changent et l'ordre bureaucratique règne toujours à Varsovie; le gouvernement "socialiste" fera avec, n'ayant de toute façon jamais beaucoup soutenu les travailleurs de Solidarnosc.

Depuis quelques temps en effet, les dirigeants européens reprennent langue avec Jaruzelski, visant au-delà des contacts plus fructueux avec Moscou. Le handicap de la France devait être remonté. Il le fut, et de quelle manière! Et si du

SOS

Solidarnosc

coup Renault pouvait construire ses deux usines prévues en Pologne, ce serait une nouvelle victoire du camp de la modernité.

Une partie des opposants à l'invitation faite à Jaruzelski partagent ce même amour des délices de la realpolitik. Pour eux il s'agit surtout d'en inverser les signes. Ecoutez, par exemple, André Glucksmann: "Bien sûr, ce n'est pas le premier tyran que l'on reçoit, mais Gorbatchev a des missiles et Hassan II est à la tête d'un pays indépendant. Jaruzelski, lui, c'est un mendiant auquel on ne doit rien." (Libération, 5 décembre 1985). On ne voit pas que le degré d'oppression du peuple marocain soit radicalement différent de celui du peuple polonais. Quant à sa misère... Mais pour Glucksmann, realpoliticien de l'anticommunisme, l'indépendance (laquelle en fait?) d'Hassan II prime. Et si Gorbatchev n'avait pas ses missiles, qu'est-ce qu'il prendrait! Cette logique, qui va loin lorsqu'elle se traduit en actes — heureusement, Glucksmann n'a que ses mots — est au fond celle de la droite traditionnelle. On l'a bien constaté quand une partie des manifestants parisiens contre la venue de Jaruzelski ont croisé d'autres manifestants, de la CGT ceux-là, qui s'en allaient devant l'Assemblée nationale protester contre le projet de loi sur la flexibilité du temps de travail. "CGT = KGB" (Libération, 5 décembre 1985), voilà un slogan montrant que pour certains les belles déclarations sur les droits de l'homme là-bas se marient aisément avec les attaques anti-ouvrières ici. L'une comme l'autre de ces versions de la realpolitik sont à vomir, passant les droits des travailleurs polonais et leurs luttes à la moulinette de la conjoncture internationale.

C'est d'un tout autre point de vue que notre camarade Alain Krivine dénonçait l'action de Mitterrand, révélatrice du "caractère factice, éphémère, tacticien du soutien du PS aux travailleurs polonais". (Libération, 4 décembre 1985). Celui de la solidarité ouvrière, qui, par nature, ne se négocie pas.

Eric Peter

Portugal :

TEL UN BATEAU IVRE...



Mario Soares : une politique d'austérité.

"Le pays change, mais personne n'a la moindre idée où il va." Dix ans après le coup d'Etat militaire qui mit fin à la révolution des œillets, la situation portugaise a ainsi pu être décrite par notre camarade Francisco Louça¹. Sur fond d'austérité, l'instabilité des institutions politiques se perpétue. Mais si les forces bourgeoises ne se sont pas encore remises du choc d'avril 1974, les travailleurs portugais paient la crise d'un lourd tribut. Entre autres "grâce" à la politique du Parti socialiste de Mario Soares, qui lors des élections d'octobre a pris non pas une veste, mais une garde-robe toute entière.

Avril 83: le Parti socialiste (PS) portugais sort grand vainqueur des élections législatives, recueillant 36% des voix. Avec le principal parti bourgeois, le PSD (Parti social-démocrate), il va former une alliance reposant sur une majorité parlementaire en béton. Quelques deux ans plus tard, le PS perd près de la moitié de son électorat (16% des voix, soit un million d'électeurs et 47 députés en moins). A Lisbonne, la capitale, il n'est plus que le quatrième parti.

A droite, toute!

A quoi correspond une telle sanction électorale? Certainement au rejet de la politique d'austérité, de licenciements et d'attaques anti-ouvrières menées par Mario Soares et ses pairs. Le Portugal aujourd'hui, c'est le niveau de vie le plus bas d'Europe après celui de la Turquie; c'est aussi les soupes populaires distribuées gratuitement dans les églises. Au demi-million de chômeurs officiellement recensés (population totale: 10 millions) s'ajoutent un million de travailleurs en situation de sous-emploi ou de travail précaire. Le gouvernement PS-PSD ne s'est évidemment pas opposé à cette évolution, lui donnant même de sérieux coups de pouce. En légalisant par exemple la pratique des "salaires en retard", qui permet au patronat d'invoquer de vagues difficultés de trésorerie pour ne pas payer ses salariés(e)s. Ils sont aujourd'hui 150 000 dans cette situation. L'avocat Mario Soares ne tient pas en haute estime le droit au salaire... Ni la lutte

contre la corruption et le népotisme, qui ont gangrené tout l'appareil d'Etat durant les deux ans de gouvernement PS-PSD.

Organisateur d'une tournée d'Eden Pastora (dirigeant de la contraincaraguayenne), Soares a, le premier, applaudi l'invasion américaine de Grenade, comme il fut en tête du soutien à la "guerre des étoiles". Même si après sa défaite d'octobre, le PS n'a pas changé d'un iota sa ligne politique. Il a donc conclu un accord avec le PSD, l'actuel parti de gouvernement, qui verra lors des élections communales de décembre les candidats "socialistes" figurer comme indépendants sur les listes du PSD, alors qu'ailleurs ce seront les candidats "sociaux-démocrates" que le PS accueillera. Si Raymond Barre était portugais, parions qu'il ne cracherait pas sur cette cohabitation-là!

"Sociaux-démocrates" et rénovateurs

L'effondrement du PS profite pour une part au PSD, qui avec environ 30% des voix devient le premier parti portugais. Cette percée n'ouvre cependant pas une voie royale à la bourgeoisie, puisqu'elle résulte aussi, si ce n'est plus, du recul de la droite traditionnelle. En provoquant ces élections anticipées, Cavaco Silva, le nouveau dirigeant du PSD, a certes gagné son premier pari: faire porter au PS le chapeau de l'austérité et entraîner une nouvelle donne parlementaire. Mais entre les exigences du patronat et la nécessité de conserver une base populaire stable, la marge de

manœuvre du gouvernement Silva n'est pas grande. A moins que les directions politiques et syndicales traditionnelles du mouvement ouvrier ne lui fassent la courte échelle.

L'entrée en force sur la scène électorale et parlementaire d'un troisième larron complique encore les choses. Talonnant le parti de Soares, le Parti rénovateur démocratique (PRD) est le vrai bénéficiaire de ces élections. Le général Eanes, président de la République et inspirateur du PRD, a habilement su jouer sur deux tableaux. Les attaques parlementaires de la droite contre la présidence l'ont fait apparaître comme un homme de gauche; le discrédit du système parlementaire et politique lui ont donné une aura populaire de dirigeant probe et intègre, ce qui a rejoints sur son parti, formellement formé à l'appel de madame la présidente. Parti attrape-tout, le PRD est toutefois déjà divisé quant à son futur candidat à la présidence de la République. Eanes soutient le colonel Costa Bras — qui recevra certainement l'appui du Parti communiste — et la base du PRD lui préfère Lourdes Pintasilgo. Tout un programme, ce personnage: ancienne ambassadrice de la dictature salazariste, après avoir jeté son froc aux orties, puis Premier ministre en 1979-1980, elle s'est spécialisée depuis quelques temps dans la démagogie tiers-mondiste et populiste. Ce qui permet au PRD de ratisser large, mais aussi d'accumuler des contradictions explosives.

Ajors que le mouvement ouvrier, et particulièrement syndical, peine à trouver son deuxième souffle, la bourgeoisie, on le voit, cherche toujours la direction capable de l'unifier et de la renforcer. Autant dire que le Portugal n'a pas fini, tel un bateau ivre, de tanguer sur les vagues de la crise, de l'austérité et de l'instabilité.

Eric Peter

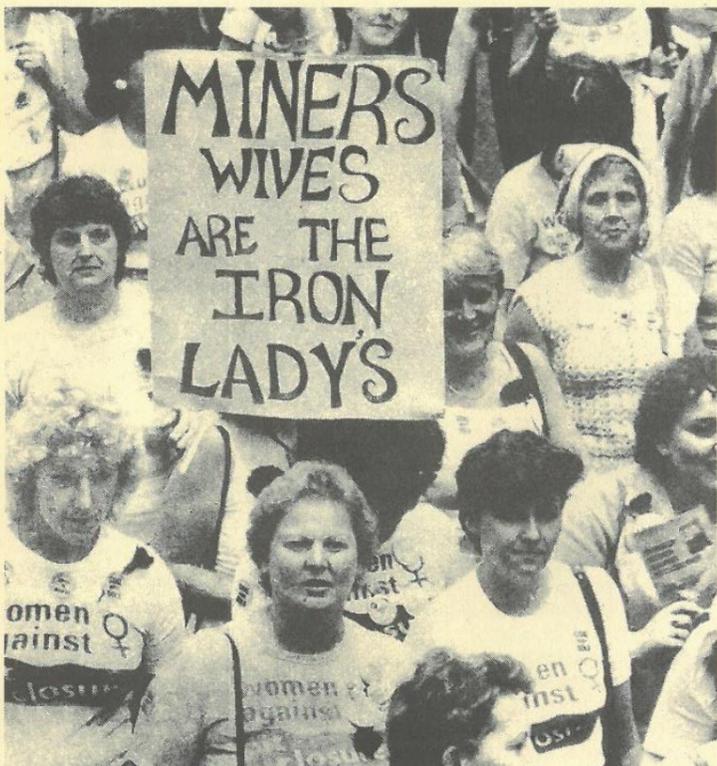
1. Francisco LOUÇA, La déroute électorale du Parti socialiste, Inprecor no 208 du 2.12.85.

Grande-Bretagne :

Après la défaite des mineurs



Huit mois après la fin de leur grève historique, les mineurs britanniques continuent à payer le prix de leur défaite. Leur nombre, qui était de 172 000 au début de la grève, a été réduit de 16 000 suite aux licenciements économiques et ce n'est qu'un début. Des motions ont été adoptées par les congrès annuels du Parti travailliste et de la Confédération des syndicats (TUC) demandant qu'un futur gouvernement travailliste réexamine le cas de tous les mineurs emprisonnés et licenciés pour fait de grève et rembourse tout l'argent qui a été pris au Syndicat national des mineurs (NUM). Mais aujourd'hui 600 mineurs restent licenciés pour leurs activités syndicales et 60 sont en prison. Plus grave encore, le NUM a subi une scission par la création du Syndicat des mineurs démocratiques (UDM). Cette scission, qui a été totalement soutenue par les patrons de l'industrie du charbon, constitue une menace de taille non seulement pour le NUM mais aussi pour l'unité du mouvement ouvrier britannique dans son ensemble.



Lors de la grève des mineurs, la mobilisation des femmes a été très importante.

Depuis la fin de la grève, l'Office national des charbonnages (NCB) a sans relâche poussé plus loin ses attaques, annonçant son intention de fermer 29 puits, ce qui entraînera une baisse de la production de 10 millions de tonnes et 23 000 suppressions d'emplois. Le regroupement de certains puits va probablement signifier une perte supplémentaire de 1 500 000 tonnes dans la capacité de production. Ces mesures correspondent approximativement au triple des réductions annoncées en mars 1984, et qui ont été à l'origine de la grève.

Une offensive patronale tous azimuts

D'après Andrew Glyn, un économiste qui a servi comme conseil-

ler au NUM dans la lutte contre les fermetures de puits, ce serait commettre une grosse erreur que de croire à la stabilisation de l'industrie au cas où ces fermetures seraient acceptées par les mineurs. Ecrivant dans le journal *Militant*, organe d'un des courants marxistes du Parti travailliste, Glyn prévoit que les fermetures et la recherche de l'amélioration de la productivité dans les puits pourraient faire passer le nombre de mineurs de 180 000 d'avant la grève à 115 000 au début de 1987. Glyn pense qu'il ne s'agit là que du premier pas vers la restructuration d'une industrie qui réalise suffisamment de profits pour en faire une cible tentante à la volonté de privatisation du gouvernement Thatcher.

Glyn signale que les arguments du gouvernement en faveur de la fermeture des puits ne prennent pas en compte le coût du chômage en matière d'indemnités de licenciements et de manque à gagner en impôts. "La fermeture de 60 puits coûterait au gouvernement 900 millions de livres par an", dit-il, "deux fois et demi le montant des subventions nécessaires pour les maintenir en activité". Mais bien sûr les considérations gouvernementales ne sont pas seulement économiques. Au centre de leur stratégie, se trouve l'objectif de détruire le Syndicat national des mineurs (NUM) et la direction de gauche incarnée par son président, Arthur Scargill.

La menace la plus grave qui pèse sur le syndicat est celle qui met en cause son existence même. Le 19 octobre, les mineurs de Nottinghamshire et de Derbyshire du Sud ont voté en faveur du retrait du NUM. Dans la région de Durham, un groupe de mineurs plus petit a voté à 90 % pour rejoindre la scission. Cependant, dans le Leicestershire, autre région qui avait été majoritairement contre la grève, les mineurs ont refusé de s'affilier à l'UDM.

Mais l'UDM n'a pas l'intention de limiter son action aux endroits où il est majoritaire. Le projet de sa direction est de construire un syndicat alternatif au NUM au niveau national.

L'UDM pose un problème délicat au TUC. Cette confédération joue un rôle majeur dans la défaite du NUM, en ne faisant pas pression sur les syndicats de l'énergie pour qu'ils soutiennent la grève en refusant d'alimenter les centrales électriques avec du charbon jaune ou des énergies de remplacement. Les bureaucrates du TUC n'ont jamais caché leur forte hostilité à Scargill et à la stratégie combative alternative qu'il représente face à leur propre collaboration avec les patrons et le gouvernement. Mais en même temps, ils craignent que la reconnaissance de l'UDM ne déclenche des mouvements similaires à la base de leurs propres syndicats.

D'un autre côté, si le TUC refuse à l'UDM son droit d'affiliation, cela pourrait augmenter la dynamique de scission à l'intérieur même du TUC. Au dernier congrès du TUC, en septembre 1985, une crise importante a éclaté lorsqu'un certain nombre de syndicats, y compris le Syndicat de la métallurgie (AUEW), fort d'un million de membres, et le Syndicat des électriciens (EETPU) fort de 400 000 membres, déclarèrent qu'ils continueraient à ne pas respecter la politique du TUC en acceptant l'argent que le gouvernement propose aux syndicats qui

organisent des consultations de leurs adhérents par correspondance sur leurs affaires internes. Le dirigeant du Syndicat des électriciens, Eric Hammond, chef de file dans le TUC des "nouveaux réalistes", courant de droite du Parti travailliste et du mouvement syndical, menaçait de créer une confédération alternative si des syndicats comme le sien en étaient exclus. Déjà l'UDM a des liens avec l'aile droite du TUC par l'intermédiaire du regroupement syndical *Mainstream*. Les dirigeants du TUC craignent que l'UDM puisse devenir une composante importante d'une confédération alternative.

Le dilemme de Kinnock

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le leader du Parti travailliste, Neil Kinnock, est confronté à un problème encore plus délicat. Kinnock a profité du congrès de son parti en octobre 1985 pour lancer une attaque retentissante contre Scargill dans un discours qui a été largement repris par les médias, alors même que le congrès décida de soutenir le NUM dans sa demande à un futur gouvernement travailliste de rembourser le syndicat des amendes et des frais encourus durant la grève et de revoir le cas des mineurs licenciés et emprisonnés. Ce discours représenta le point culminant du virage à droite de la direction Kinnock, qui fut élu à la tête du parti en 1983 avec une image de gauche.

Aucun syndicat ne peut être affilié au Parti travailliste, s'il n'est pas membre du TUC. Mais cela n'a pas empêché certains élus travaillistes d'appuyer l'UDM. Aussi Kin-

nock essaye-t-il désespérément de s'entendre avec les mineurs de Nottinghamshire sans se mettre à dos ses partisans dans le TUC. Pour l'instant, la solution sur laquelle se sont mis d'accord le TUC et Kinnock est d'essayer d'intégrer le NUM et l'UDM dans une seule fédération. Cependant ce projet sera certainement rejeté par Scargill, qui le considérera à juste titre comme un démembrement de fait du syndicat national.

Face à ces attaques, Scargill est resté intransigeant. Mais l'on ne peut pas dire la même chose de la majorité de la direction nationale du NUM ou de la plupart des puissantes directions régionales dont beaucoup sont contrôlées par le Parti communiste. Depuis la fin de la grève, plusieurs de ces dirigeants ont attaqué Scargill sur la façon dont il a dirigé cette lutte et plus particulièrement sur son refus d'organiser un référendum et sur ses encouragements aux piquets de masse. Jusqu'à encore très récemment Scargill fut capable de réfuter ceux qui le critiquaient et de diriger la politique du syndicat. Mais au cours d'une réunion le 27 octobre, la direction du NUM décida de s'excuser auprès des tribunaux pour sa conduite durant le conflit, afin de pouvoir récupérer les fonds saisis par ceux-ci durant la grève. La nouvelle majorité du Comité exécutif national du NUM représente une victoire des pressions qu'ont exercées Kinnock et les dirigeants du TUC sur le syndicat.

Steve Roberts
(Tiré d'*Inprecor*, no 208,
2 décembre 1985)

es ... notes ... notes ... notes ... notes ..

KOWEIT

Un émirat sans despotisme ?

Eh oui, ça existe. Jean Gueyras, journaliste au *Monde*, l'a rencontré, au Koweït (voir ce quotidien, du 26 novembre).

Seuls, dans cette région troublée par la guerre du Golfe, les Koweïtiens cultivent amoureusement la démocratie parlementaire. Notre journaliste est tellement ému qu'il consacre deux pages pleines de son journal à cette découverte.

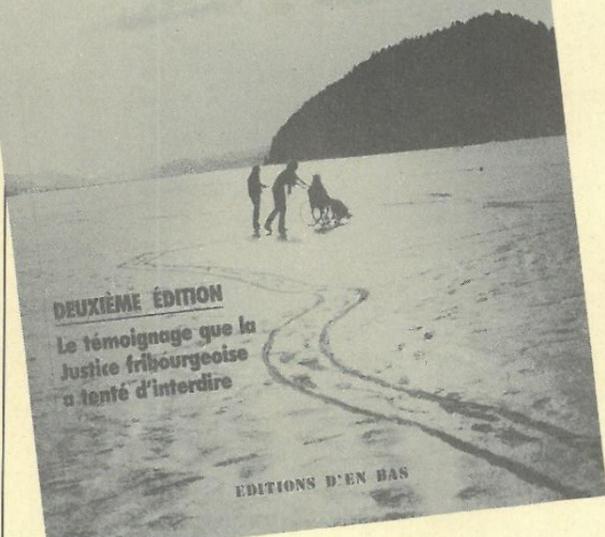
Objectivité oblige, il signale quand même les limites de cette bienheureuse démocratie : sur 1 700 000 habitants, on ne compte que 57 000 électeurs :

3,5% de la population ! Les femmes sont écartées du vote, les "citoyens de deuxième zone" aussi (ce sont, parmi les non-autochtones majoritaires, ceux qui, naturalisés, n'obtiennent le droit de vote que... vingt ans après !). Qui plus est, le Parlement peut à tout moment être renvoyé par la famille régnante.

Cela n'empêche pas *Le Monde* de titrer : "Ces princes du pétrole qui osent être démocrates". !! est vrai qu'avec 10% des réserves mondiales de pétrole, ils peuvent bien se payer cette démocratie-là !

PROFESSION: INFIRME

Claudine Richoz



Profession: infirme, de Claudine Richoz, Récit de vie recueilli et postfacé par Dominique Froidevaux. Editions d'en bas, Collection "la parole au peuple", 2e édition, novembre 1985.

Ce livre a beaucoup fait parler de lui dans la presse quotidienne. Le 18 septembre 1985 paraissait la première édition de *Profession: infirme*. Michel Glardon explique dans une note pour la deuxième édition que: "Trois raisons au moins avaient décidé notre comité à publier ce texte: la prise de parole d'une exclue; l'éclairage sans concession sur la réalité sociale des années 50-70; l'intérêt de la méthode

sociologique du "récit de vie" que Dominique Froidevaux et Claudine Richoz avaient pratiquée ensemble."

On connaît la suite: le 11 octobre, le juge Bernard Uldry, président du Tribunal de la Sarine, Fribourg, ordonne de

retirer le livre des librairies, sous menace des arrêts ou de l'amende, décision prise à la demande d'un demi-frère de Claudine Richoz, qui estimait que certains passages du livre constituaient une atteinte à la personnalité au sens de l'article 28 du Code civil, récemment modifié. (On se souvient que cet article a été invoqué contre *24 Heures* et la *Weltwoche*.) Le juge avait pris cette décision sans consulter Claudine Richoz ni les Editions d'en bas, qui optent pour une voie "légaliste" et, par esprit de conciliation, suppriment huit lignes dans la deuxième édition, parue en novembre.

Le juge Uldry avait osé écrire dans son ordonnance d'urgence cette appréciation arbitraire, offensante: "Considérant (...) que l'on apprend au dos du livre que Claudine Richoz est une personne infirme moteur cérébral; que cette circonstance permet de douter de la vraisemblance et de l'exactitude de certaines accusations (...)" Sans commentaires. Ou plutôt, si. On voit, à la lumière (!) de cette phrase obscurantiste, dans la bouche d'un magistrat qui détient le pouvoir d'interdire

un livre, l'importance du témoignage de Claudine Richoz. En effet, excepté le livre de Charles Bourgeois, *Maman qu'est-ce qu'il a le monsieur* (Editions Bertil Galland, Collection Jaune soufre, 1978), il y a peu d'expression de handicapés. Il est donc heureux que *Profession: infirme* soit un succès.

Mais ce livre n'est pas qu'un succès de librairie, "un témoignage que la Justice fribourgeoise a tenté d'interdire". Il raconte la vie d'une femme. Emus, nous y suivons Claudine, de son enfance à l'époque actuelle. Claudine, à la pensée libre, qui garde le moral, qui désapprouve les injustices faites aux plus faibles, aux handicapés, aux "autres". Comment elle apprend à lire et à écrire avec une machine (qu'elle a dû attendre une année après sa demande!). Elle dit sa vie en institution, ses rêves: "A ce moment, j'ai ressenti très fort que je ne suis pas comme les autres: je ne fais pas ce que je veux, je ne peux pas aller danser comme tout le monde, etc... Et quand on a 20 ans, on a envie justement de sortir, d'aller danser, de faire la foire, à la place d'aller au lit à 6

À LIRE...

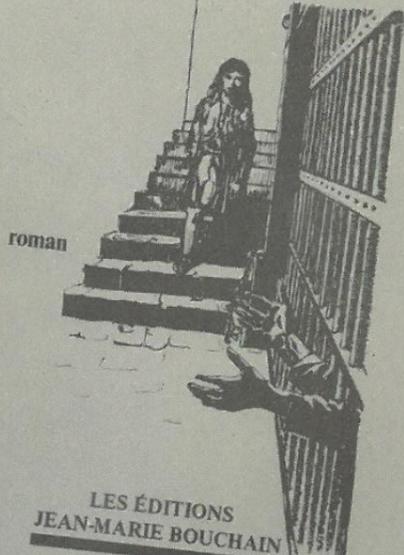
heures comme les poules!" Sa première poussette électrique: "Il faut se rendre compte: quand on est toujours dépendant des autres, et, tout d'un coup, on découvre qu'on peut faire ça soi-même, il suffit de pousser une petite manette et c'est parti. Pour moi, c'était dingue!"



Enfin, sa joie quand elle réussit, après plusieurs démarches, à faire ôter sa tutelle. Voici ce qu'elle dit du juge et de ces messieurs du tribunal de Romont: "Mais je comprends tout à fait que, pour eux, c'est beaucoup plus courant de mettre un tuteur à quelqu'un que de l'ôter, surtout à une handicapée. J'ai appris après que c'était la première fois que ça arrivait dans le canton de Fribourg. Quand je pense à ça, ça me fait bien rire; je vois encore le tableau: ces braves gens tout en noir, on aurait dit un enterrement!"

Lurette Romuald

Frank Lorenzina LES RIVES DU LAC KINSKA



Frank Lorenzina est un jeune auteur suisse. Emigré de la deuxième génération, il est né à Moudon et vit à Onex, dans la banlieue genevoise. Dès l'âge de seize ans, il écrit des poèmes et des chansons. Avec *Les rives du lac Kinska*, il signe à 23 ans son premier roman.

Les rives du lac Kinska est un roman conçu comme un tableau avec, pour toile de fond, un hameau près d'un lac. Un hameau où des gens vivent une vie communautaire basée sur des rapports simples et chaleureux. Pas d'argent, tout s'échange. Chacun participe, selon ses compétences, à la production de ce qui est nécessaire aux besoins de la communauté.

Au milieu de cette communauté idyllique, Sylvain, abandonné très jeune par ses parents et recueilli par Antoinette de Vermont (à l'initiative de la création de ce hameau), sera accusé du meurtre de son père et condamné à vingt ans de prison. Une trame policière certes, mais surtout, pour l'auteur, un prétexte lui per-

mettant de broser, avec une grande sensibilité, quelques portraits saisissants. Un prétexte aussi pour retrouver, l'espace d'un livre, une solidarité entre les membres d'une communauté venant en aide à l'un de leurs proches.

Une écriture dépouillée, pour laisser libre cours à l'imagination, et une mise en page originale agrémentée de dessins dus à Christian Dowling.

A.G.



Les rives du lac Kinska est en vente dans toutes les grandes librairies. Vous pouvez aussi le commander directement chez l'auteur à l'adresse suivante:

Frank Lorenzina, 28 rue de la Calle, 1213 Onex.

**ALLEZ-Y
VOIR
VOUS-
MÊMES**

LA CHAUX-DE-FONDS

Théâtre Beau-Site
ve 27, sa 28, 20h30, di 29, 17h: *Que d'embûches sur la voie de Nasrudin et Zeineb*, mise en scène de Gilbert Musy par le Théâtre Populaire Romand (TPR). Loc.: (039) 23 05 66.

Musée des Beaux-Arts de La Chaux-de-Fonds
ve 17, sa 18 janvier 1986, 20h30: la Compagnie des Drapiers de Strasbourg, parallèlement à une exposition du peintre Jacques Pajak.

LAUSANNE et environs
Halle des fêtes de Beaulieu
sa 28 déc., 20h: HIGELIN.

Locations habituelles. Contre remboursement (022) 32 50 58 (jusqu'au 20 décembre).

Casino de Montbenon, Salle des Fêtes
ve 27, sa 28, lu 30 déc., et du lu 6 au sa 11 janvier 1986, 20h30: François Silvant, dans "J'ai les boules!". Fr. 15.-, ét., AVS Fr. 12.-. Loc.: Service culturel Migros (021) 20 26 35 et Casino de Montbenon (021) 43 85 94.

Théâtre Boulimie, 4, place Arlaud
SUPPLÉMENTAIRES de 22 97 00, spectacle d'humour de Lova Golovtchiner. du ma 17 au sa 21 déc., ve 27, sa 28 déc., 20h45; di 29 déc., 17h; lu 30, ma 31, 20h45; du ve 3 au sa 11 janvier 1986, 20h45 (sauf di et lu). Loc.: (021) 22 97 00.

Dolce Vita, 30, rue César-Roux
je 19 déc.: Christian Marclay (CH/USA). ve 20: Turbo Hy Dramatics (USA). sa 21: The Miners of Muzo (HOL). je 26, ve 27, sa 28 déc.: Bal des monstres. (021) 23 09 43.

Musée des Arts décoratifs, 4, Villamont
jusqu'au 2 février 1986, tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h, ma aussi de 20h à 22h: *Rêves d'Icare*, objets volants, sculptures, dessins, peintures, photographies illustrant ce vieux rêve de l'homme de s'élever dans les airs, de voler libre comme l'oiseau.

CHUV, Hall des auditoires
jusqu'au di 22 déc., de 8h à 19h45, di de 13h à 19h45: Protéger la main au travail, exposition organisée par la Fondation Claude Verdan et l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne. Entrée libre.

Galerie Basta!, 4, Petit-Rocher (Chauderon)
jusqu'au ma 31 déc., lu de 12h à 18h30, ma au ve de 10h à 18h30, sa de 10h à 17h: Marianne Cornut, sculptures peintures.

Cinémathèque, Casino de Montbenon
du lu 16 déc. au sa 25 janvier 1986: en décembre et début janvier, films de Claude CHABROL. En janvier, films d'Alain TANNER. Rens.: (021) 20 93 46.

GENÈVE

Théâtre Saint-Gervais, MJC, 5, rue du Temple
dès le ve 17 janvier 1986 (et jusqu'au 9 fév.), me, ve, sa à 20h30, di à 17h: *Caribés*, réalisation collective du Théâtre du Loup, mise en scène de Eric Jeanmonod. (022) 32 20 60 et Serv. cult. M.

Sud des Alpes, 10, rue des Alpes
à 21h. ve 20 déc.: Trio Collectif & Compagnie - Trio Quark. sa 21: Guacango. ve 10 janvier 1986: Humair - Kühn - Jenny Clark Trio. sa 11 janv.: Or Klass. Org.: AMR.

Et le KALIBU de décembre est arrivé!
(KALIBU, mensuel d'information et de culture, créé par des Africains vivant en Suisse, case postale 2054, 1002 Lausanne.) Elvire Agauche

Afrique du Sud :

Un nouveau Solidarność



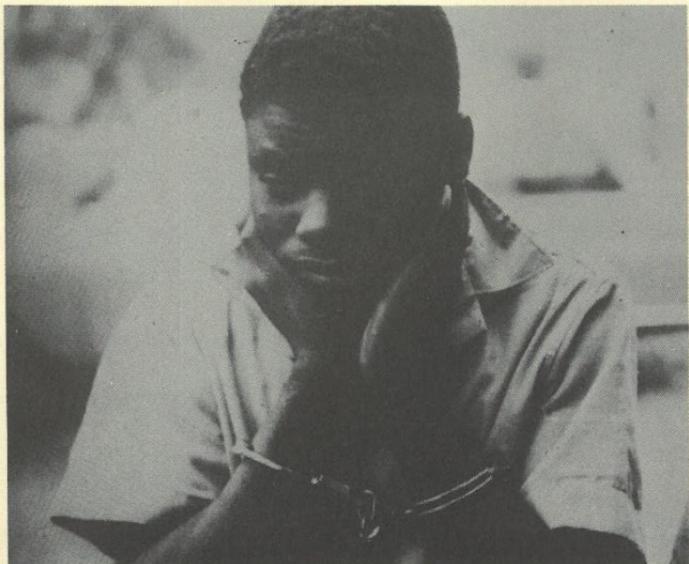
La plus importante fédération syndicale de l'histoire de l'Afrique du Sud est née le 30 novembre dernier à Durban. Le Congrès des syndicats sud-africains (Congress of south african trade unions, COSATU) a réuni 34 syndicats représentant près de 500 000 adhérents. Le journaliste sud-africain, Alistair Sparks, a commenté ainsi l'événement: "Alors que la plupart des syndicats noirs se tenaient hors de la politique, le COSATU s'est engagé à jouer un rôle très actif dans la lutte contre l'apartheid. Il pourrait ainsi devenir l'équivalent sud-africain du syndicat polonais Solidarność..." (Tages-Anzeiger, 9 décembre 1985).

La fondation du COSATU marque un tournant important dans la construction d'un mouvement ouvrier sud-africain indépendant. A deux reprises dans le passé, les travailleurs noirs échouèrent dans semblables tentatives.

Un syndicalisme de classe indépendant

Le premier grand syndicat regroupant les travailleurs noirs — le Syndicat des travailleurs du commerce et de l'industrie (Industrial and Commercial Worker's Union, ICU) — fut fondé en 1920. Dirigé par Clements Kadalie, l'ICU

répression à l'encontre du mouvement syndical, empêchant son essor. Le Congrès sud-africain des syndicats (South african congress of trade-unions, SACTU), lié au Parti communiste, réussira, au faite de sa puissance en 1961, à organiser seulement 53 000 travailleurs dispersés dans 46 syndicats différents. Le SACTU mena des campagnes importantes pour le salaire minimum. Mais faute de bastions industriels solides, il s'intégra complètement aux campagnes politiques générales menées par le Congrès national africain (African national congress, ANC).



grandit rapidement et, au milieu des années vingt, il représentait, avec ses 100 000 membres, la plus influente organisation des opprimés. Mais la crise des années trente, le caractère migrant de la majorité des travailleurs noirs et les convulsions internes de l'ICU eurent raison de ce premier effort.

Il faudra attendre la fin de la guerre pour que de nouveaux efforts de syndicalisation voient le jour. Le régime d'apartheid, installé dès 1948, multiplia les obstacles légaux et les mesures de

Dès 1962, la répression contrainait le SACTU à l'exil.

Les principaux artisans du COSATU

Le COSATU a pour armature essentielle les forces issues de la FOSATU et du NUM.

Fondée en 1979, la Fédération des syndicats sud-africains (Federation of South African Unions, FOSATU) a été la première fédération syndicale non raciale à travailler de façon ouverte depuis la

FORCES ET PRINCIPES DU COSATU

Les syndicats engagés dans la "superfédération":

* les neufs fédérations de FOSATU (130 000 membres)

* le NUM (150 000 membres)

* le syndicat du commerce

(CCAWUSA, 50 000 membres)

* le syndicat de l'alimentation

(FCWU 25 000 membres)

* le syndicat de la municipalité

du Cap (12 000 membres)

* le syndicat général des travailleurs

(12 000 membres).

A ces derniers se sont joints les

syndicats qui adhèrent au Front

démocratique uni (United democratic

front, UDF) qui totalisent plus

de 40 000 membres. COSATU part

avec 380 000 membres cotisant

régulièrement et 500 000 adhérents.

Les cinq principes de COSATU

sont: mixité raciale, syndicalisme

d'industrie, contrôle ouvrier, repré-

sentation sur la base de cotisants

réguliers et coopération au niveau

national dans le cadre de la nouvelle

fédération.

disparition du SACTU. En l'espace de cinq ans, elle recruta plus de 130 000 membres.

Les positions de la FOSATU se démarquèrent de l'ICU et, surtout, du SACTU. Tout d'abord, tirant les leçons des échecs de ces deux dernières organisations, la Fédération mit la priorité sur l'organisation directe et non bureaucratique des travailleurs sur leur lieu de travail. Car il s'agit de "construire un mouvement ouvrier" qui dispose d'une orientation politique et d'une direction propres. Telles sont les conditions pour éviter que le mouvement ne tombe sous la coupe de la petite bourgeoisie qui, selon le secrétaire général de la FOSATU-Joe Foster: "a peur du mouvement des travailleurs noirs: elle souhaite soit le limiter à un terrain étroit, soit plus souvent, le diluer dans un mouvement politique de masse dominé, non pas par les travailleurs, mais par la petite bourgeoisie. Pour celle-ci les travailleurs ne sont utiles qu'en leur qualité de boulot d'un mouvement que la petite bourgeoisie cherche à diriger"¹.

Il s'agissait là d'une prise de distance avec l'idéologie nationaliste noire qui, selon le FOSATU, diluait l'organisation ouvrière dans les usines. Depuis plusieurs années, elle a mis l'accent sur la nécessité d'une unification syndicale. Sa base essentielle se situait dans

l'automobile, la métallurgie, la chimie, le textile, les transports et l'alimentation.

Le Syndicat national des mineurs (National Union of Mineworkers, NUM) est un syndicat de création récente (1982). Il a été formé à l'initiative du Conseil des syndicats d'Afrique du Sud (Council of Unions of South African, CUSA). Le CUSA défend la perspective d'un syndicalisme exclusivement noir, par opposition au syndicalisme non racial défendu par la FOSATU. Il a une attitude de type apolitique et entretient des liens avec des syndicats occidentaux, en particulier américains. En trois ans, le NUM regroupera près de 150 000 mineurs, organisera des grèves et arrachera sa reconnaissance. Par la suite, il rompra avec le CUSA et ses positions.

"Le but est de construire le socialisme"

Dans son discours d'ouverture au Congrès de fondation du COSATU, Cyril Ramaphosa, secrétaire général du NUM, a suggéré quelle serait la stratégie politique poursuivie par le Congrès: "Le syndicalisme a toujours admis que les questions industrielles étaient des questions politiques et que les bas salaires sont également un problème politique. Nous devons nous opposer aux scandaleuses lois sur les passeports intérieurs, au système de travail migrant et à toutes les lois qui divisent les habitants du pays en races ou en sexes." Et un peu plus loin: "A l'avenir, COSATU doit agir énergiquement pour assurer que les travailleurs jouent un rôle de direction dans les luttes de libération." Si les travailleurs veulent conquérir leur libération, ils doivent gagner la confiance d'autres couches sociales, et ceci à des conditions qui leur soient favorables.

Elija Barayi, un membre du NUM et premier président du COSATU, a annoncé que la nouvelle fédération ne se limiterait pas à des revendications économiques. Il a exigé en effet la libération de Nelson Mandela (dirigeant de l'ANC emprisonné depuis une vingtaine d'années) et de tous les prisonniers politiques. De même, il s'est prononcé pour des sanctions économiques et l'abrogation des passeports intérieurs. Si tel ne sera pas le cas, les travailleurs brûleront leurs passeports. Enfin, il a

encouragé les travailleurs à lutter contre l'apartheid. "COSATU", a-t-il déclaré, vise "la construction du socialisme en Afrique du Sud".

Débats sur les alliances

Durant les deux jours du congrès, les délégués ont abordé la question des alliances et du type de société qui doit remplacer l'apartheid. Une série de résolutions, appelant à la levée de l'état de siège, l'égalité des droits, l'abolition du travail migratoire et du système des bantustans, l'établissement d'un salaire minimum national et la reconnaissance du droit de grève, ont été adoptées.

Au plan de l'organisation, le congrès a décidé de fusionner les effectifs de ses différentes composantes selon le principe "une industrie, un syndicat". Cela représente une réorganisation majeure qui, si elle est mise en œuvre, débouchera sur une concentration et une centralisation du pouvoir des travailleurs dans l'industrie. En outre ce regroupement des forces permettra de dégager des ressources en vue d'incorporer des secteurs non organisés, notamment dans l'agriculture et la fonction publique.

Le COSATU est né sous le mot d'ordre: "Travailleurs, unissez-vous pour une fédération, un pays". Un pas décisif a été accompli dans ce sens, mais la tâche n'est pas terminée. Une minorité significative de syndicats ne l'ont pas rejoint. Il s'agit des syndicats liés au mouvement de la conscience noire, notamment le CUSA et le Congrès azanien des syndicats (Azanian Congress of Trade Unions, AZTU).

Il n'est pas exagéré cependant de penser que le COSATU va d'ores et déjà pouvoir capitaliser sur sa force de départ, et rapidement augmenter ses effectifs. D'aucuns estiment qu'il sera en mesure de dépasser le million de membres d'ici une année.

En tout cas, la crise persistante dans les villes, les écoles noirs et de l'économie fournit une base objective pour une action unie. Et même le potentiel pour contester avec succès le capital et le régime raciste.

A. Meylan

¹ Davies, O'Meara, Dlamini *The Struggle for South Africa — a reference guide to movements, organisations and institutions*. Vol. 2, p. 336.